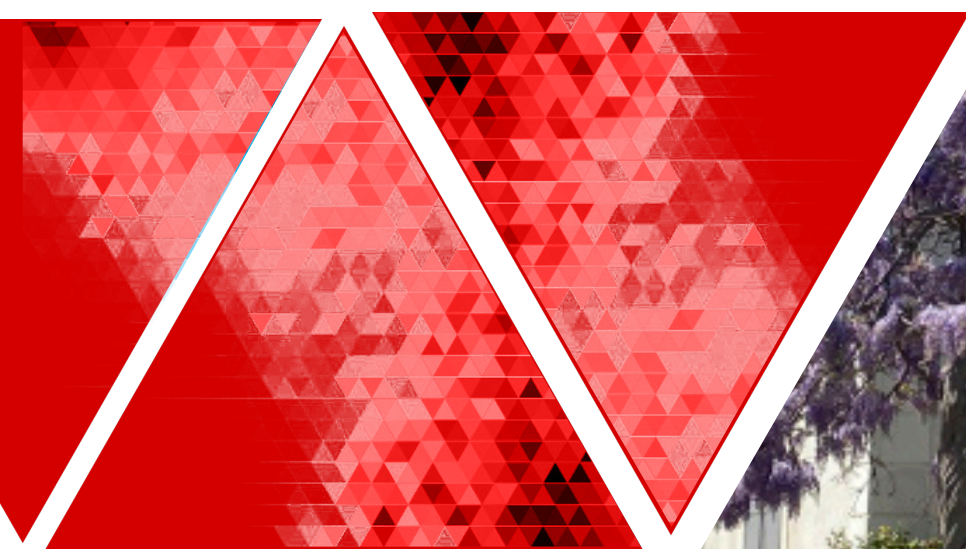


PROJET INSTITUTIONNEL

2022 - 2026



Institut
Villa Blanche
Peyron
DISPOSITIF I.T.E.P.
SESSAD T.S.A.



SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Sommaire

01

Avant-propos - Glossaire - Introduction

02

Fondation de l'Armée du Salut, un organisme gestionnaire à l'identité solide et porteuse de sens

03

Les jeunes accompagnés

04

L'institut Villa Blanche Peyron, présentation

05

L'institut Villa Blanche Peyron, une organisation inclusive

06

Evaluation et perspectives

07

Annexes

Voici le nouveau projet de la Villa Blanche Peyron : un projet institutionnel, à l'image de l'évolution de notre offre de soins.

C'est un outil de référence qui met en avant, pour les cinq prochaines années, les missions de l'ITEP qui fonctionne en dispositif et du SESSAD, service ambulatoire, pour des jeunes présentant des troubles du spectre autistique.

Même si les caractéristiques des jeunes accompagnés par l'institut diffèrent selon qu'ils soient accueillis dans le DITEP ou au SESSAD TSA, la priorité est la prise en considération du jeune dans son identité propre, au-delà de ses difficultés.

Ce projet institutionnel s'est construit, pas à pas, sur les deux dernières années à partir d'un travail d'une commission composée de professionnels issus des 6 pôles de l'institut. Des entretiens et des questionnaires adressés aux parents, aux partenaires et bien évidemment aux jeunes accompagnés ont été la base de départ de ce travail. L'élaboration du projet a permis de réinterroger les pratiques, de mesurer les écarts entre la mission, les objectifs à atteindre et les réalisations.

Au-delà du décret du 6 janvier 2005¹ et de la circulaire de 2007², ce projet s'inscrit dans un contexte de transformation de l'offre de soins ainsi que celui du déploiement des ITEP en dispositif³ dont la convention d'autorisation a été portée par l'ARS Occitanie et signée en janvier 2020.

La construction de ce nouveau projet institutionnel n'aurait pas été possible sans l'engagement des professionnels motivés, de l'accompagnement initial de l'URIOPSS Occitanie et de la qualité du travail de Véronique LOMBAL, consultante, qui a su mettre en mots et en forme l'ensemble des réflexions, des pratiques et des aspirations de l'institut.

De chaleureux remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail, en particulier aux membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur relecture éclairée.

« Prévoir consiste à projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé. »
Henri BERGSON

1 Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

2 Circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis.

3 Cf. décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

GLOSSAIRE

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AIG : Action d'Intérêt Général

AIRE : Association des ITEP et de leurs Réseaux

ANAP : Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux

ARPEGE : Modalités d'actions de RESAGARD (Réseau pour adolescents en difficultés)

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

B.A.E : Bureau des Affaires Européennes

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPE : Commission d'Actualisation du Projet d'Etablissement

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFAS : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CIM : Classification Internationale des Maladies

CIF : Congé Individuel de Formation

CLIS : Classe pour L'Inclusion Scolaire

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPEA : Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents

CMPP : Centre Médico Psychopédagogique

CNSA : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie

CODQ : Commission de Pilotage de la Démarche Qualité

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPF : Compte Personnel de Formation

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CRA : Centre Ressources Autisme

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

CVS : Conseil de Vie Sociale

DIL : Déficiences Intellectuelles Légères

DIM : Déficiences Intellectuelles Moyennes

DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

DP : Délégués du Personnel

DUI : Dossier Usager Informatisé

EN : Education Nationale

EMDR : « Eye Movement Desensitization and Reprocessing » c'est-à-dire désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissements Sociaux et Médico Sociaux

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

ETP : Equivalent Temps Plein

FADS : Fondation de l'Armée du Salut

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

FINESS : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

GED : Gestion Electronique des Documents

GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAS : Haute Autorité de Santé

HCPAA : Haute Commission des Personnes Accueillies et Accompagnées

HDJ : Hôpital de Jour

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

IR : Institut de Rééducation

IRP : Instances Représentatives du Personnel

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MATEO : Mission d'Appui Technique Equipe Occitanie

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social

MFR : Maison Familiale Rurale

MLI : Mission Locale d'Insertion

PAG : Plan d'Accompagnement Global

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés

RQTH : Reconnaissance de la Qualité travailleur handicapé

RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale

SAVA : Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie

SEF : Service Enfance et Famille

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SERAFIN-PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SESSAD TSA : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile pour les porteurs de Troubles du Spectre Autistique

TDAH : Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité

TED-SRM : Trouble Envahissant du Développement Sans Retard Mental

TOP : Troubles Oppositionnels avec Provocation

TSA : Trouble du Spectre Autistique

TSL : Trouble Spécifique du Langage

UE : Unité d'Enseignement

UAJ : Unité d'Accueil de Jour

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UTADO : Unité d'Hospitalisation des adolescents à temps plein

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Parents = représentants légaux

INTRODUCTION

Conditions de réactualisation

L'écriture de ce nouveau projet institutionnel s'est inscrite dans une quadruple nécessité :

- Répondre à la conformité réglementaire (échéance)
- Actualiser le projet institutionnel de façon à être en résonance avec le renouvellement du projet associatif de la fondation de l'Armée du Salut
- Intégrer au projet global le nouveau service SESSAD TSA
- Engager les nouveaux professionnels (plus d'un quart de l'équipe) dans la réflexion du fonctionnement en dispositif, afin qu'ils s'approprient et portent les valeurs et les choix de l'institut.

La formalisation du projet a été l'occasion de redynamiser l'équipe en partageant l'expérience des « anciens » et d'apporter l'énergie des nouveaux.

Cette dynamique est aujourd'hui soutenue par l'ensemble des parties prenantes/personnels de la Villa Blanche Peyron ; elle reste à porter et à pérenniser.

Participation

La volonté initiale a bien été de solliciter l'ensemble des acteurs et des personnes qui évoluent au sein de l'institut Villa Blanche Peyron.

C'est ainsi que la Commission Actualisation du Projet d'Etablissement, la C.A.P.E., a été réactivée.

La CAPE est représentative des différents métiers de l'institut et elle a permis de fédérer les professionnels de l'ensemble des pôles dans une cohérence globale de réflexion et d'engagement.

Pour consolider l'articulation du projet institutionnel au projet de la Fondation de l'Armée du Salut, la participation d'un représentant de la Fondation de l'Armée du Salut a été sollicitée.

A chaque étape, des sessions collectives ont permis un travail de co-élaboration et de co-construction et la CAPE a toujours eu le souci de donner des espaces d'écoute et de « prise en compte de la parole de chacun », ceci, même si le contexte de crise sanitaire a obligé à adapter le planning de travail initial.

Recueil de la parole de tous les acteurs

Tout au long des deux années qui ont précédé la rédaction du nouveau projet institutionnel, des réunions, des concertations, des enquêtes et des questionnaires ont été réalisés ; c'est à partir des analyses et des retours de ces travaux que chaque évolution a été élaborée.

Ont été sollicités : l'ensemble des professionnels, les enfants et leurs parents ou responsables légaux, les partenaires, la gouvernance de la Fondation.

Dans un souci d'accessibilité, les questionnaires présentés aux jeunes ont été rédigés sur le principe de la méthode F.A.L.C. (Facile à Lire et à Comprendre).



FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Un organisme gestionnaire à l'identité solide et porteuse de sens

- ▶ L'Armée du Salut dans le Monde
- ▶ L'Armée du Salut en France
- ▶ Aujourd'hui en France : une Fondation multi spécialiste
- ▶ Des valeurs de la Fondation aux valeurs intrinsèques de l'institut Villa Blanche Peyron
- ▶ L'accompagnement spirituel
- ▶ Du pouvoir d'agir des équipes à celle des jeunes accompagnés et de leurs parents

L'ARMÉE DU SALUT DANS LE MONDE

Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par le pasteur William Booth, dans l'Angleterre industrielle du XIXe siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse. Elle est présente dans 132 pays à travers le monde.

Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (hôpitaux, dispensaires...), de l'enseignement, du social, médico-social et du sanitaire et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation **de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.**

L'ARMÉE DU SALUT EN FRANCE

Une implantation progressive sur le territoire

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les « foyers du soldat » au cours de la Première Guerre mondiale. Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province. Reconnue d'utilité publique par décret daté du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire, social et médico-social jusqu'en 1939. A l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissage, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'éducation spécialisée.

Parallèlement, l'Armée du Salut développe **un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ sanitaire et médico-social.** Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS devenue FAS), le Syndicat patronal de la branche né de la fusion de la FEGAPEI et du SYNEAS (NEXEM), la Fédération d'Entraide Protestante (FEP), la Fédération française des Banques Alimentaires. Elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les formes d'exclusion, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

AUJOURD'HUI EN FRANCE : UNE FONDATION MULTI SPÉCIALISTE

Quelques chiffres

Plus de 2 800 salariés et plus de 5 200 bénévoles mettent en œuvre dans plus de 227 établissements et services un accueil et un suivi adaptés aux besoins de près de 24 000 personnes accueillies chaque jour, cela dans 12

régions de France (chiffres 2021), afin de garantir la dignité de la personne et d'assurer un accompagnement personnalisé, humain et spirituel.

L'organisation

La Fondation est organisée en 2 secteurs et 5 champs d'intervention (jeunesse, handicap, dépendance et inclusion sociale), avec un Siège social qui travaille en lien étroit avec les établissements, leur apportant pilotage et soutien. Autour de la Direction Générale, 12 directions accompagnent les directeurs d'établissements sur les principaux champs d'intervention traversant leurs activités : programmes, ressources humaines,

sécurité, finances, assurances, systèmes d'information, patrimoine et projets immobiliers, communication, partenariats et relations publiques, ressources, qualité, gestion des risques, responsabilité sociale et environnementale, gestion des achats, bénévolat, accompagnement spirituel.

La représentation des personnes accueillies dans la Fondation est assurée par le Haut Comité des Personnes Accompagnées et Accueillies (HCPAA), le groupe des ambassadeurs de la Participation et Communication Adaptées (PCA) et les Conseils de la Vie sociale (CVS).

Chaque établissement est rattaché à une Direction de programmes de secteurs garante du respect des valeurs éthiques et professionnelles de la Fondation de l'Armée du Salut.

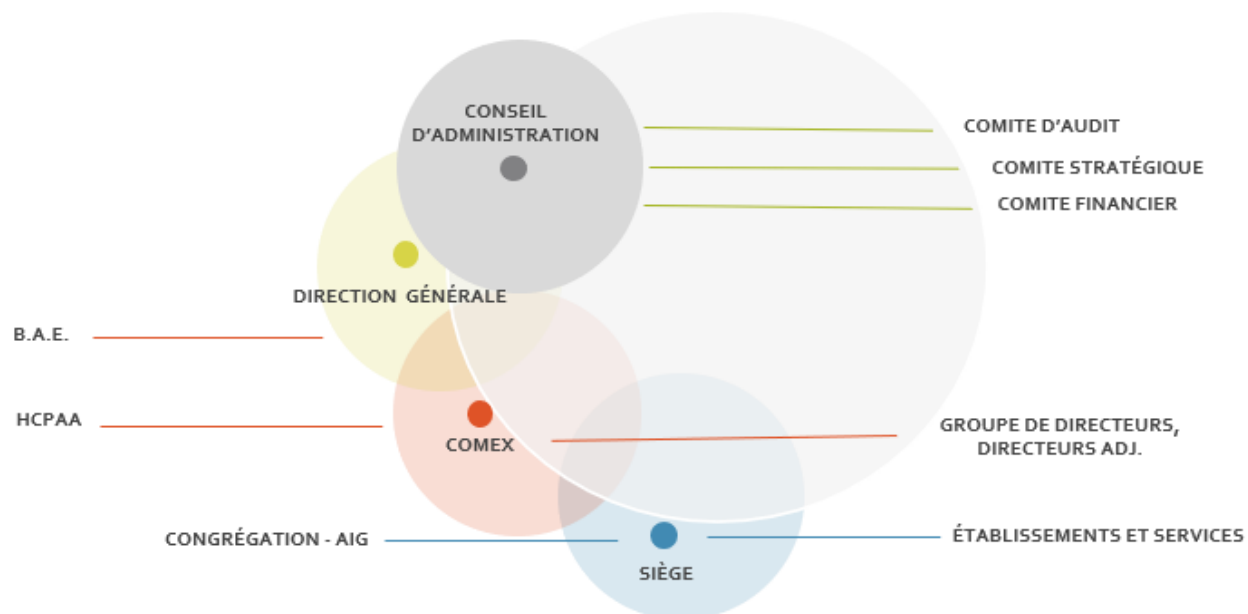
Chaque établissement intervient dans l'un des 5 champs d'intervention présentés ci-dessous, auprès d'une ou plusieurs catégories de publics :

| | Jeunesse Famille | Handicap | Dépendance | Soins | Inclusion sociale |
|----------------|---|--|---|---|---|
| Publics | Enfants de l'Aide sociale à l'enfance, Enfants du milieu judiciaire, Migrants mineurs isolés, jeunes majeurs. | Adultes : polyhandicap, handicap mental et troubles associés, handicap psychique. Enfants : troubles du comportement et de la personnalité Personnes handicapées vieillissantes. | Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, personnes isolées, personnes à faibles ressources, personnes en soins de suite et convalescence, aidants. | Service de Soins de suite et de réadaptation (1 seul établissement sanitaire à la Fondation) Adultes orientés par hôpitaux ou cliniques Structure de moyen séjour | Accueil mère/enfant, personnes isolées, familles monoparentales, familles de migrants, personnes sans domicile fixe, travailleurs pauvres, femmes victimes de violence, personnes très éloignées du marché du travail, mineurs non accompagnés. |
| Actions menées | Placements administratifs et judiciaires, accueil mère/enfant, accompagnement éducatif, scolaire, insertion profs., animation, protection, accueil de jour, placement à domicile, accompagnement à la parentalité, hébergement, accueil en crèche, accompagnement au logement autonome... | Éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, insertion professionnelle, soins, nursing, animation | Accueil de jour, accueil temporaire, soins de suite, protection, hébergement, nursing, soins, animation, accompagnement, soutien des aidants, plateforme de répit pour les aidants, accompagnement jusqu'au bout de la vie et soins palliatifs et visites à domicile. | Projet thérapeutique et social avec objectifs de soins médicaux, de rééducation et de réadaptation | Mise à l'abri, hébergement, accompagnement social, urgence sociale, orientation, soins, restauration, animation, accès au logement autonome, insertion par l'activité économique, accompagnement à la parentalité... |

Cette organisation permet à la Fondation de l'Armée du Salut de répondre aux sollicitations émanant de l'État et des collectivités territoriales. Elle assure également, en lien direct avec la Congrégation, des actions sociales de proximité (Activités d'Intérêt Général).

Elle accompagne certaines structures associatives du secteur social ou médico-social, soutien prenant la forme d'une assistance de gestion, et pouvant aller jusqu'à une reprise. Enfin, elle se donne les moyens de répondre à des appels à projets pour la création de nouveaux dispositifs ou établissements.

SCHEMA D'ORGANISATION DE LA FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT



Les ressources d'appui à la mission

Les ressources « siège » sont matérialisées par le tableau ci-dessous :

| Directions du Siège | Liens Siège / institut |
|---|--|
| Programmes Jeunesse – Handicap - Dépendance—Soins | Réunions de secteur, groupes de veille, réunions groupe de soin, réflexion éthique propre au secteur, Haut Comité des Personnes Accueillies et Accompagnées, Ambassadeurs à la Participation et à la Communication adaptées. Accompagnement de l'établissement en lien direct avec le cœur de la mission. |
| Ressources humaines | Groupe de veille ressources humaines : travail sur l'actualité et sur le développement d'outils RH, formations mutualisées organisées et mises en œuvre par l'intermédiaire du service. |
| Financier | Contrôle des comptes et de la gestion des établissements. |
| Qualité, contrôle et gestion des risques | Démarche qualité, contrôles de conformité et suivi des actions de prévention des risques. |
| Communication et ressources | Communication interne et externe, recherche de dons, site internet de la Fondation avec visibilité sur l'activité de chaque établissement. |
| Relations publiques et plaidoyer | Contacts avec les autorités et élus du territoire, en lien avec les établissements. |
| Patrimoine immobilier | Accompagnement des établissements dans les différents programmes immobiliers, préparation des commissions de sécurité, mise en conformité des bâtiments. |
| Bénévolat | Relais des offres de bénévolat en direction des établissements. |
| Affaires générales | Organisation logistique des séminaires et journées d'étude des directeurs d'établissement, gestion des contrats « cadre ». |
| Accompagnement spirituel | Rencontre des accompagnateurs spirituels. Accompagnement dans la mise en œuvre du projet d'accompagnement spirituel. |
| Systèmes d'information | Développement et accompagnement des nouveaux usages liés au numérique, transformation des systèmes d'information de la Fondation et des établissements. |

Au-delà du support technique des services du siège, le lien entre la Fondation et l'institut est inscrit dans une dynamique circulaire.



Le bénévolat

Depuis sa création en 1987, la direction du bénévolat renforce par son action les missions de l'Armée du Salut sur l'ensemble du territoire. Aux côtés des établissements et du siège de la Fondation, ses principales actions se déclinent en 5 axes : l'aide alimentaire (maraudes, distribution, colis alimentaires, collectes ...),

la transmission de savoir (FLE, soutien scolaire, accompagnement individuel), l'accompagnement des personnes âgées (jardinage, sortie, jeux), les animations (sportives, culturelles, artistiques) et les métiers spécifiques (santé, bien-être, juristes ...).

L'ambition de la Fondation, pour aujourd'hui et demain...

En 2018, la Fondation de l'Armée du Salut modifie ses statuts, et ainsi se dote d'instances de gouvernance renforcées. Cette modification ouvre par ailleurs son champ d'intervention à l'international ;

En janvier 2019, la Fondation de l'Armée du Salut obtient le label Idéas, qui atteste de la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de gestion financière et de suivi de l'efficacité de l'action.

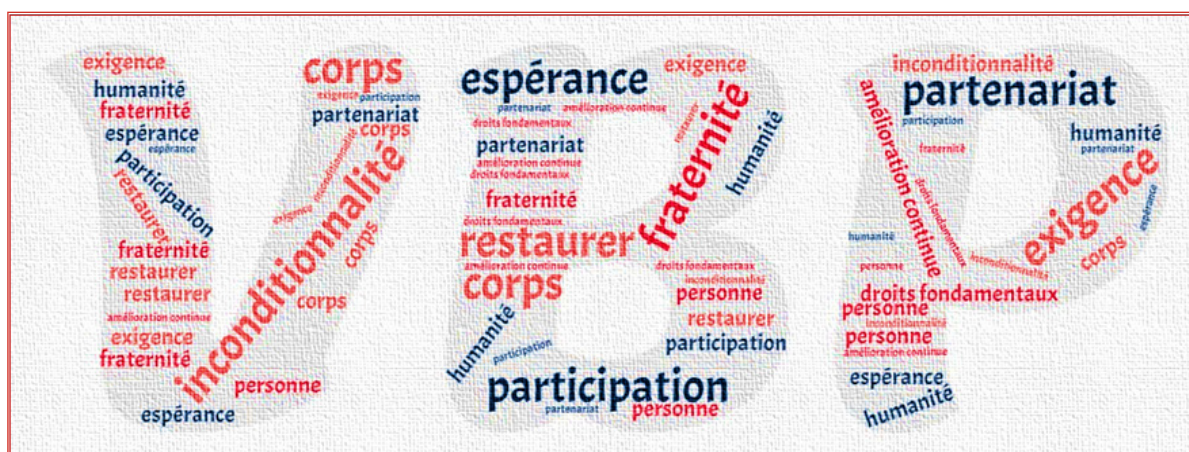
En 2021, elle renouvelle son projet, porté par les 5 valeurs d'inconditionnalité, de fraternité, de participation, d'exigence et d'espérance.

Riche de son histoire, de son expérience et portée par des valeurs fortes, la FADS s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques sociales des secteurs social, médico-social et sanitaire. Elle est particulièrement attentive aux évolutions des contextes politiques et sociaux et travaille à la mise en œuvre de réponses innovantes aux problématiques émergentes dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Ainsi, elle répond aux défis du vieillissement des populations et aux situations d'urgence, notamment celles, liées aux flux migratoires, tout en consolidant ses actions auprès des jeunes, des situations de handicap et de tous ceux qui vivent dans la rue, exclus de notre société. Sur ces toutes dernières années, la Fondation a ainsi répondu aux besoins nouveaux d'accueil de migrants, multiplié les opérations de maraude, mis en place des dispositifs d'aide alimentaire pour de nouveaux publics issus de la crise sanitaire.

L'ambition de la Fondation de l'Armée du Salut, sous l'impulsion de son Conseil d'Administration et de sa Direction Générale, est d'inscrire les établissements dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux personnes accueillies, y compris dans cette période de crise sanitaire si violente, pour être le plus réactif et le plus efficace, face aux drames de la vie de notre prochain.

Les valeurs de la Fondation, constitutives de la Villa Blanche Peyron



DES VALEURS DE LA FONDATION AUX VALEURS INTRINSÈQUES DE L'INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON

Tout en prenant appui sur les valeurs fondatrices de la Fondation de l'Armée du Salut, l'institut Villa Blanche Peyron, porté par sa direction, s'inscrit dans **une culture de la bientraitance**

et s'efforce de traduire au quotidien ses propres valeurs présentées, ci-dessous, sous la forme d'un nuage résultant du travail réalisé par les membres de la Commission d'Actualisation du Projet.



L'ensemble des acteurs de l'établissement garantit un fonctionnement institutionnel sous le signe de la **bienveillance** et du **respect** de chacun.

« Depuis plus de 20 ans, l'établissement a bénéficié d'une continuité managériale dont les valeurs sont unanimement mises à l'honneur par le collectif de travail. Un relationnel professionnel fondé sur l'humain, la participation et la communication, la capacité d'anticipation des transformations et d'innovation, une gestion rigoureuse et une organisation optimisée « dans la dentelle » ont fait de la Villa Blanche Peyron une forme de modèle d'exemplarité tant au sein de la Fondation que dans les divers réseaux externes nationaux, tout particulièrement en matière de qualité du collectif et des conditions de travail. »

Extrait du rapport d'expertise SECAFI - Mars 2022

L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL

Spécificité du lien entre les 2 entités de l'Armée du Salut, la Congrégation accompagne la Fondation dans la coordination de l'accompagnement spirituel, ouvert à tous et sans prosélytisme, dans tous les établissements et services.

« L'accompagnement spirituel consiste à reconnaître en toute personne sa dimension spirituelle indépendamment d'une appartenance religieuse ou confessionnelle et permettre son émergence, son expression et son évolution ».

Principes

Le principe de l'accompagnement spirituel est avant tout d'écouter et d'accompagner chaque jeune, avec empathie et tolérance, respect et bienveillance.

L'Institut Villa Blanche Peyron accueille essentiellement des jeunes mineurs et à ce titre, leurs parents sont associés à la démarche.

Les pratiques professionnelles s'inscrivent dans le cadre légal et réglementaire régissant les structures sociales, médico-sociales, et sanitaires en France.

Porté par la commission « Réflexion à l'accompagnement spirituel », le texte rédigé dès l'année 2012, sert toujours d'appui à la mise en œuvre de la démarche d'accompagnement spirituel (cf. annexe n° 1).

Formes d'interventions

Chaque professionnel peut être amené dans sa pratique à accueillir les interrogations des jeunes accueillis concernant la spiritualité.

L'Unité d'Enseignement de l'Institut Villa Blanche Peyron, en lien avec les programmes de l'Education Nationale, se mobilise et propose d'aborder l'histoire des religions, l'éducation à la citoyenneté et les valeurs républicaines.

Le 9 décembre, initialement journée de la laïcité devient une journée institutionnelle où chaque professionnel intègre la thématique de la laïcité dans ses interventions afin d'amener chaque jeune à réfléchir sur cette dimension.

- Entretiens individuels (accueil, écoute, dialogue, propositions de moyens d'épanouissement humain et spirituel...),
- Groupe de partage ou de parole,
- Présentations audiovisuelles avec thèmes.
- Mise à disposition d'ouvrages spirituels et/ou religieux.

Accompagnant spirituel

Dans le respect du principe de laïcité, l'accompagnement spirituel des personnes accueillies dans les établissements de la Fondation de l'Armée du Salut prend en compte l'évolution de notre société dans sa grande diversité ethnique, culturelle et culturelle.

Un accompagnant spirituel est désigné par la Fondation de l'Armée du Salut, il est habituellement un officier de la Congrégation. Il est en lien avec des représentants d'autres obédiences.

L'ensemble des professionnels favorise l'intégration et la mission de l'accompagnant spirituel.

La commission Réflexion à l'accompagnement spirituel dont fait partie l'accompagnant spirituel élabore la nature des interventions (présence aux repas, activités spécifiques, lecture, etc.).

Le planning de ses présences est élaboré avec l'équipe de direction.

L'accompagnant spirituel est invité à tous les événements institutionnels.



DU POUVOIR D'AGIR DES ÉQUIPES À CELUI DES JEUNES ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS PARENTS

Un important travail interdisciplinaire est réalisé, de façon formelle autant qu'informelle, au sein de l'ensemble de l'institut.

L'objectif est bien d'accompagner les jeunes vers une inclusion réussie dans la vie extérieure, notamment professionnelle.

À ce titre, la pratique interne permet une prise en compte équilibrée de l'ensemble des points de vue et perspectives représentées par les différents acteurs de l'établissement.

Au même titre que le fonctionnement managérial l'y conduit et l'y incite, l'équipe interdisciplinaire met tout en œuvre pour envisager des pistes d'actions diversifiées, nouvelles, spécifiques, enrichissant leurs modalités d'accompagnement.

Sa priorité est de permettre aux jeunes qu'elle accompagne de comprendre et de fonctionner avec les obstacles qui entravent leur parcours, d'en prendre conscience afin qu'ils puissent traiter de façon la plus autonome possible les situations les concernant.

Il s'agit de favoriser leur pouvoir d'agir sur leur propre vie, de mener à terme un changement qu'ils auront eux-mêmes choisi.

L'institut Villa Blanche Peyron prône inmanquablement une approche avant-gardiste dans son organisation managériale et institutionnelle.

Le pouvoir d'agir n'est pas envisagé comme une nouvelle méthode d'accompagnement mais comme une démarche globale d'ouverture et d'évolution de la réponse médicosociale à la question de l'accompagnement.



Fresque réalisée par les jeunes de la médiation Graff – 12.2021

Art monumental à la Villa Blanche-Peyron

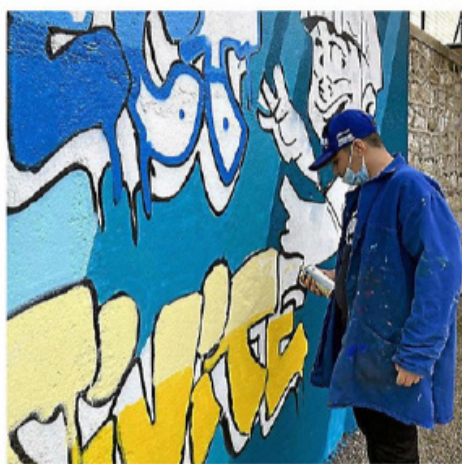
LES MARRONNIERS

Encadrés par des graffeurs, cinq jeunes de l'Itep ont imaginé et réalisé une gigantesque fresque murale autour des valeurs de l'institut.

Dans le cadre du projet « Culture et Handicap » de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, avec l'association Dastorm (arts urbains hip-hop...) et deux graffeurs, un groupe de cinq jeunes ont travaillé à la réalisation d'une fresque sur un mur long de 15 mètres et haut de 3,70 mètres datant d'une dizaine d'années. Un mur délimitant le terrain de sport de l'Itep (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) Villa Blanche-Peyron, où ils sont accueillis.

Les premières séances ont été consacrées à une initiation à cet art urbain avec technique de la

peinture à la bombe, lettrage pour graffitis, aux côtés de Benoît Pyrat, jusqu'en juin 2021. Cette partie du projet a été coanimée avec l'ergothérapeute de l'institut et une éducatrice en formation. D'autres séances ont ensuite été proposées avec un second graffeur, Guillaume Croconer, et une enseignante à partir du mois d'octobre afin de déterminer avec les jeunes le thème de la future fresque ainsi que sa réalisation effective. Les valeurs de l'institut de la Villa Blanche-Peyron et de la Fondation de l'Armée du Salut, gestionnaire des lieux, ont été reprises par les ados avec leurs mots. Sur le plan technique, la peinture à la bombe a permis



Un artiste au travail, sur un bout de la fresque murale.

une application rapide et sans traces. La peinture a été projetée en fines gouttelettes grâce à un gaz, qui l'a déposée en couche uniforme sur la surface à peindre. Il a alors été assez facile de peindre à la bombe des surfaces planes, comme ce fut le cas sur le mur près du terrain de sport.

La réalisation s'est achevée en fin d'année 2021, faisant l'objet d'une inauguration en présence

des artistes, des jeunes et des membres élus du Conseil de la vie sociale. À noter que les symboles des différents chapitres du projet de la Fondation se retrouvent sur les habits des personnages de la fresque... En harmonie avec l'institut, cette peinture ouverte à tous endosse un costume d'esthétisme consensuel entre les grands et les petits.

► Correspondant Midi Libre : 06 84 94 28 06



LES JEUNES ACCOMPAGNÉS

- ▶ Présentation des jeunes accompagnés :
 - >> Leurs profils
 - >> Leurs difficultés
 - >> Leurs âges et leurs genres
 - >> Leurs multiples vulnérabilités
 - >> Caractéristiques environnementales
 - >> Caractéristiques cliniques de leurs troubles
- ▶ Les jeunes accompagnés : de leurs troubles à la définition de leurs besoins
- ▶ Fonctionner avec les nomenclatures des besoins ou des prestations

PRESENTATION DES JEUNES ACCOMPAGNES

Leurs profils

L'institut Villa Blanche Peyron accueille, avant tout, des jeunes gens : des filles et des garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes.

Chacun est unique. Chacun dispose de ressources et de talents propres, mais l'école, les loisirs, les relations avec leurs parents, les adultes ou les personnes de leur âge ne leur sont pas accessibles naturellement.

Des troubles les perturbent et ne leur permettent pas d'affronter les étapes d'une vie apaisée.

L'intensité de leurs troubles du comportement et de la conduite fait qu'ils ont besoin d'aide et d'accompagnements spécifiques.

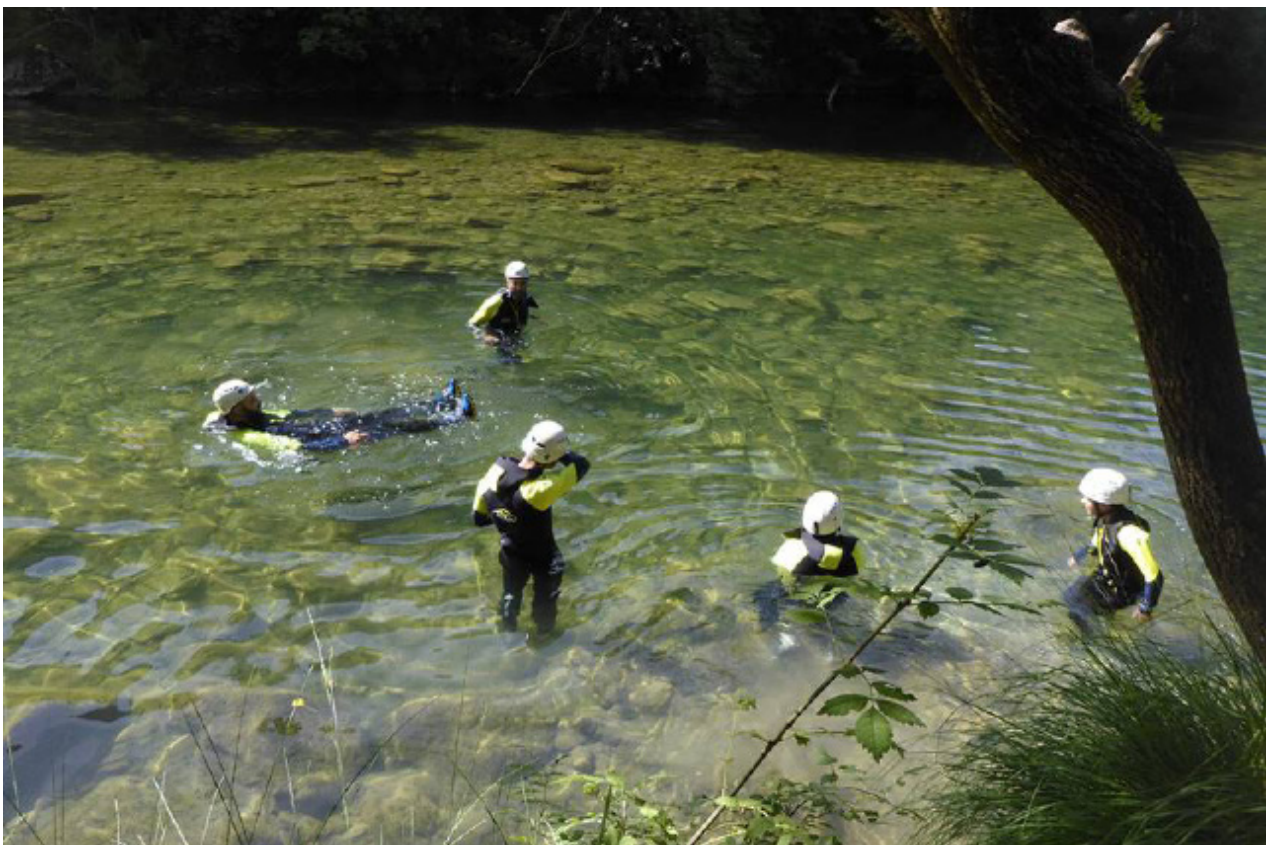
L'institut Villa Blanche Peyron les accueille pour les aider à trouver les ressources nécessaires qui vont leur permettre de prendre conscience de leurs propres richesses et qualités pour se construire un avenir plus conciliant.

Ce qui caractérise les enfants et les adolescents orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en direction de l'institut Villa Blanche Peyron, c'est la présence de troubles qui impactent leur socialisation et l'accès aux apprentissages.

Bien que disposant de potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ces jeunes sont engagés dans un processus « handicapant » qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En plus du DITEP existant, l'institut Villa Blanche Peyron a ouvert un SESSAD TSA en janvier 2021, afin de proposer le maximum de réponses adaptées à ces jeunes et à leurs familles.

Le DITEP a un agrément pour accueillir 44 jeunes de 5 à 20 ans, le SESSAD TSA, 8 jeunes de 12 à 20 ans.



Médiation Pleine Nature – 2022

Leurs difficultés

L'intensité et le caractère durable des difficultés psychologiques présentées par ces jeunes constituent le premier élément d'indication vers une modalité d'accompagnement du DITEP ou du SESSAD TSA.

L'orientation intervient souvent en seconde intention, après que les interventions en milieu ordinaire n'aient pas permis la résolution des difficultés. De fait, les orientations peuvent être tardives, supplétives ou palliant l'absence d'autres solutions.

Les manifestations ou les symptômes qui perturbent la scolarisation et la socialisation et s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques qui perdurent et dont les conséquences constituent un handicap dans la vie et dans l'évolution du jeune.

Quoiqu'il en soit, ces mécanismes de défense, difficilement supportables pour l'entourage, sont toujours sources de souffrance pour ces jeunes qui adoptent de plus en plus le recours à « l'agir » comme

mode d'expression des ressentis émotionnels par défaut de mentalisation. Ils souffrent de pathologies nécessitant une présence de professionnels à leurs côtés et un cadre sécurisant.

En ce qui concerne les jeunes présentant des troubles du spectre autistique, les symptômes varient davantage d'un jeune à l'autre. Les troubles de la communication, l'inflexibilité du comportement et les difficultés à s'adapter au changement mènent parfois à l'isolement social de la famille. Cette situation nécessite un accompagnement rapproché de professionnels.

C'est la raison pour laquelle l'institut Villa Blanche Peyron s'oblige à s'interroger et à se réinterroger sur les meilleures modalités d'accompagnements pour chacun d'entre eux, à inventer et à réinventer des propositions personnalisées.

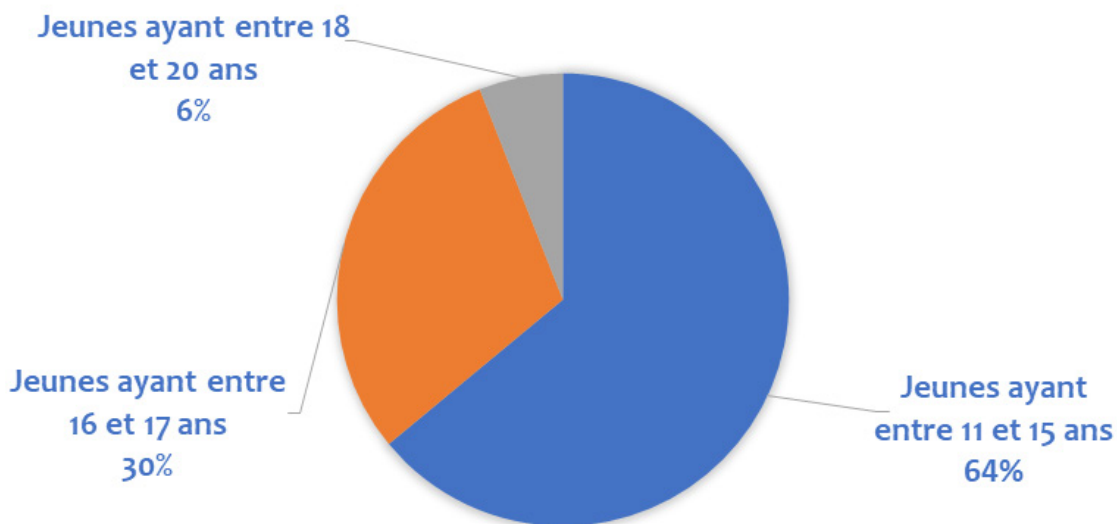


Leurs âges et leurs genres

Le profil des jeunes accompagnés de 2018 à 2021 est sensiblement le même sur ces dernières années et sera, a priori, le même sur les années à venir.

| | 2018 | | | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | |
|------------------|---|-----------|-----------|---|-----------|-----------|---|-----------|-----------|--|-----------|-----------|
| Nombre de jeunes | 11/15 ans | 16/17 ans | 18/20 ans | 11/15 ans | 16/17 ans | 18/20 ans | 11/15 ans | 16/17 ans | 18/20 ans | 11/15 ans | 16/17 ans | 18/20 ans |
| | | 34 | 19 | 1 | 31 | 20 | 3 | 35 | 14 | 4 | 41 | 12 |
| Nombre de jeunes | <ul style="list-style-type: none"> 53 garçons 1 fille | | | <ul style="list-style-type: none"> 53 garçons 1 fille | | | <ul style="list-style-type: none"> 52 garçons 1 fille | | | <ul style="list-style-type: none"> 55 garçons 3 filles (dont 2 sur le SESSAD TSA) | | |

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



La majorité des jeunes a entre 11 et 15 ans. Presqu'un tiers a plus de 16 ans. La moyenne d'âge autour de 14 ans conforte l'institut dans l'accueil d'une population adolescente et dans la préoccupation du préprofessionnel.

Il est à noter une chute constante de l'accueil des filles au sein du DITEP, phénomène observé au niveau national.

Leurs multiples vulnérabilités

Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes relevant à la fois du champ de la protection de l'enfance et de l'action médico-sociale, sont désignés sous une multitude d'expressions : « enfants invisibles », « enfants qui présentent des situations très hétérogènes », « enfants doublement vulnérables », « incasables ».

Cette oscillation dans la manière de nommer les mineurs et les jeunes majeurs aux problématiques multiples, est en soi un indicateur de la difficulté à cerner leurs besoins et à proposer des réponses adaptées, cohérentes et durables.

Comme tous les enfants relevant de la protection de l'enfance, ils peuvent être placés ou suivis tout en restant dans leur famille. Leurs handicaps sont principalement psychiques et mentaux faisant émerger, le plus souvent des troubles importants du comportement.

Du fait de leur handicap et des défaillances de leur milieu familial, ces enfants sont « doublement vulnérables » et doivent donc bénéficier d'une attention et d'une protection particulières.

Ils représentent près de 40% des jeunes accompagnés en DITEP.

Ces jeunes se trouvent à l'intersection de politiques publiques distinctes : il est primordial de dépasser les cloisonnements institutionnels.

Sur les dernières années, la moyenne des jeunes accompagnés bénéficiant d'une mesure de protection, montre une relative stabilité, ce qui implique un travail de relais et de partenariat important.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|------|
| Nombre de jeunes accueillis sur l'année | 54 | 54 | 53 | 58 |
| Jeunes bénéficiant d'une mesure active de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) | 18 | 19 | 18 | 16 |
| Jeunes bénéficiant d'une mesure active de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) | 5 | 10 | 4 | 1 |
| Total des jeunes bénéficiant d'une mesure active de la PJJ et/ou de l'ASE réunis en nombre | 23 | 29 | 22 | 11 |
| Total des jeunes bénéficiant d'une mesure active de la PJJ et/ou de l'ASE réunis en pourcentage | 42 % | 54 % | 40 % | 30 % |

Caractéristiques environnementales

Les caractéristiques environnementales entendent le lieu d'habitation des jeunes accompagnés, leur type d'accompagnement avant admission et leur parcours inclusif depuis leur admission.

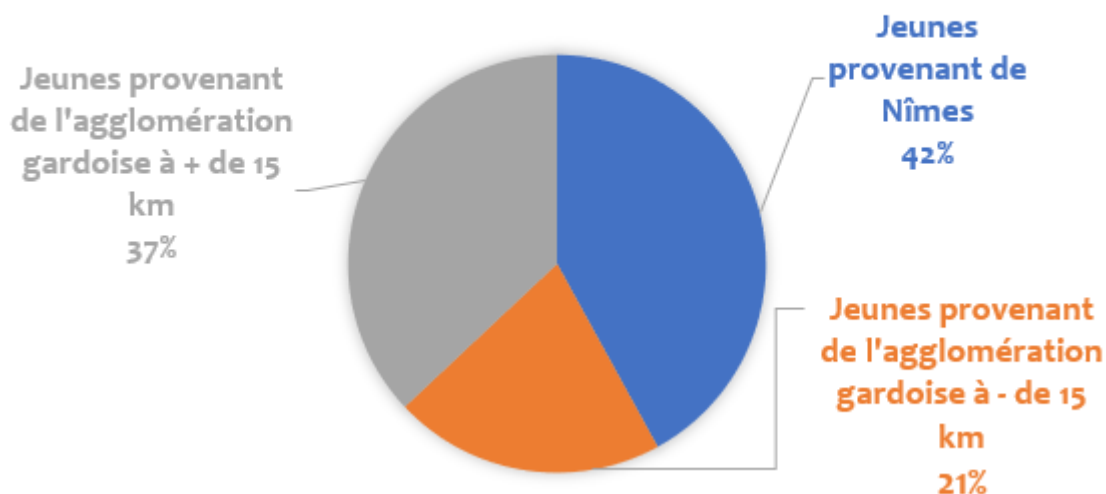
Lieu de résidence

La majorité des lieux de résidence des jeunes permet de répondre à l'exigence de travail de proximité.

Toutefois, depuis 4 ans, près de 40 % des lieux d'habitation des jeunes accompagnés sont situés à plus de 15km, dont 20 % à plus de 35km, principalement dans le sud du département.

Ce constat a amené à développer l'antenne Sud, localisée actuellement à Aigues Mortes.

LIEUX DE RÉSIDENCE DES JEUNES (MOYENNE DE 2018 À 2021)



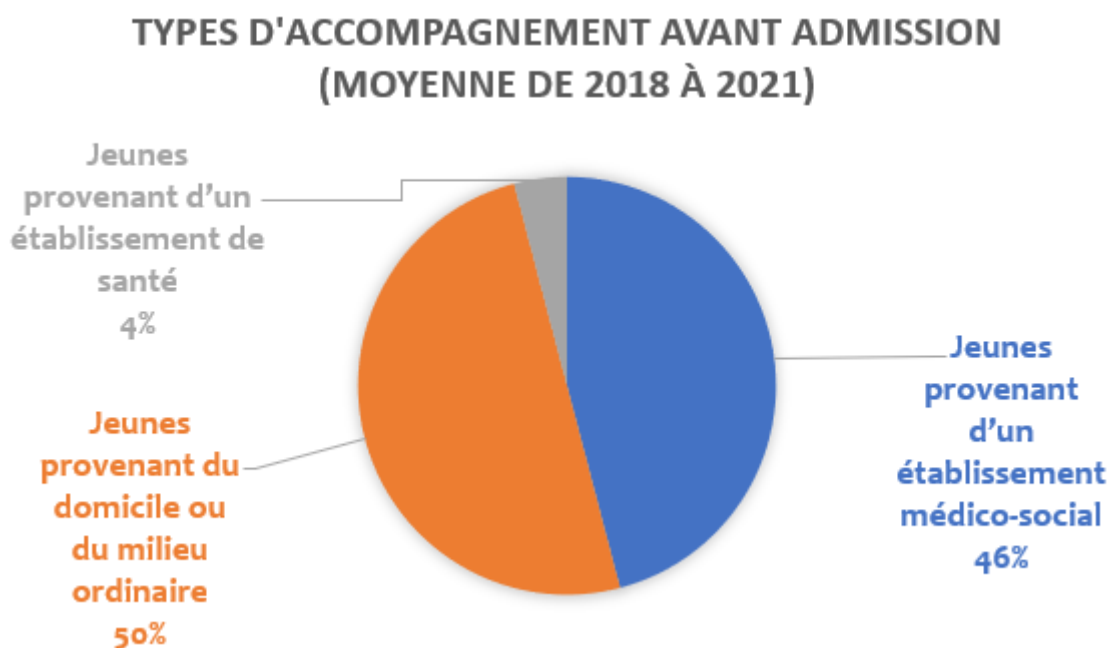
Types d'accompagnement avant admission

Avant leur arrivée à l'institut, la moitié des jeunes a déjà bénéficié d'un accompagnement par un établissement médico-social ou de santé.

Cette situation inscrit donc l'institut dans la continuité des parcours et dans un travail de partenariat et de relais renforcé.

Les jeunes qui arrivent à l'institut sont issus de trois provenances différentes :

- du domicile ou du milieu ordinaire,
- d'un établissement médico-social,
- d'un établissement de santé.



Parcours inclusif après admission

La mise en œuvre de l'inclusion scolaire voulue par la loi du 11/02/2005 et l'évolution importante du travail de conventionnement avec les établissements scolaires de l'Education Nationale et les centres de formations de secteur, aident au déploiement de l'inclusion au sens large.

La démarche inclusive de l'institut Villa Blanche Peyron ancre sa légitimité de fonctionnement dans son environnement naturel, sa localisation, son bassin d'activité et de proximité pour les personnes accompagnées et répond pleinement aux besoins recensés.

| | Inscrits dans l'UE de l'institut Age des jeunes | Nombre de jeunes | Inclusion scolaire de 2 à 10h/sem en primaire, collège, lycée... | Autres dispositifs |
|------|--|------------------------|--|---|
| 2021 | Classe 1 11 à 13 ans | 11 | 7 | |
| | Classe 2 14 à 15 ans | 11 | 9 Dont 1 en lycée agricole | |
| | Classe 3 15 à 20 ans | 21 | 6 Dont 2 en lycée Pro 1 en lycée agricole | 4 en contrat d'apprentissage avec CFA ou CFAS |
| 2020 | Classe 1 11 à 13 ans | 12 | 8 | |
| | Classe 2 14 à 15 ans | 14 | 10 | |
| | Classe 3 15 à 20 ans | 13 (dont 11+de 16 ans) | 5 | 4 en contrat d'apprentissage avec CFA ou CFAS |
| 2019 | Classe 1 11 à 13 ans | 16 | 10 | |
| | Classe 2 14 à 15 ans | 8 | 5 | |
| | Classe 3 15 à 20 ans | 8 | 3 | 2 en MFR |
| 2018 | Classe 1 11 à 13 ans | 10 | 6 | 4 en lycée agricole |
| | Classe 2 14 à 15 ans | 13 | 4 | 2 en MFR |
| | Classe 3 15 à 20 ans | 12 | 2 en lycée pro | 2 en contrat d'apprentissage avec CFA ou CFAS |
| 2017 | Classe 1 11 à 13 ans | 10 | 4 | |
| | Classe 2 14 à 15 ans | 15 | 4 | |
| | Classe 3 15 à 20 ans | 12 | 1 | 2 en contrat d'apprentissage avec CFA ou CFAS |

Le tableau présente ici un état des lieux des jeunes accompagnés en modalité accueil de jour et internat. Il est entendu que les jeunes en modalité « SESSAD » bénéficient, de fait, d'une scolarité complète en milieu ordinaire.

Caractéristiques cliniques de leurs troubles

L'orientation vers l'institut est relative :

- soit à des Troubles des Conduites (TC) et Troubles de l'Opposition avec Provocation (TOP) tels qu'ils sont définis dans le DSM5 ;
- soit à des Troubles du Spectre Autistique qui peuvent présenter des déficits marqués au niveau de la communication et des interactions sociales, un besoin de ritualisation, une inflexibilité du comportement et des difficultés à s'adapter au changement.

D'autres troubles sont généralement associés tels que :

- des troubles psychiques avec agitation psychomotrice ou inhibition, des troubles de l'humeur, des passages à l'acte avec rupture relationnelle ;
- des troubles instrumentaux touchant le langage (dysphasie, dyslexie, dysorthographe), la motricité (dysphasie, troubles des coordinations), la cognition (Déficit de la mémorisation, lenteur cognitive).
- d'autres troubles neuro développementaux tel que le Trouble déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité.

Ces difficultés et fonctionnement viennent impacter le jeune à divers niveaux. Nous observons de manière quasi systématique des fragilités narcissiques et des états d'angoisse pouvant être invalidants.

L'ensemble de ces troubles conduit à une reconnaissance de personne en situation de handicap par la M.D.P.H et permet l'orientation vers l'institut.

Au cours des cinq dernières années, une relative stabilité des troubles référencés chez les jeunes accueillis a été observée.

Il est intéressant de pointer la forte augmentation des jeunes avec un diagnostic TDA/H au sein de l'établissement ; ils représentent les $\frac{3}{4}$ des jeunes accompagnés : cette observation est sans doute à relier à une démarche diagnostique plus fréquente.

Par ailleurs, la crise sanitaire et les confinements répétés ont eu un impact majeur sur l'évolution des troubles des jeunes. Les problématiques addictives, notamment la dépendance aux écrans, ont augmenté. Le repli sur soi, l'isolement social ont été accentués.

Ces problématiques (addictions et phobies sociales) ont rapidement fait l'objet d'une vigilance et d'un accompagnement spécifique.



Médiation Pleine Nature – 2022

| Types des caractéristiques cliniques | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|------|------|
| Déficiences mentales | 7 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| Troubles psychiques | 50 | 51 | 54 | 48 | 49 |
| Troubles langage + apprentissage | 36 | 31 | 29 | 31 | 44 |
| Trouble déficience motrice (principal et associé) | 17 | 7 | 9 | 20 | 25 |
| Troubles du comportement et de la communication | 27 | 28 | 21 | 13 | 13 |
| Autres déficiences (TDAH) | 37 | 31 | 35 | 36 | 36 |
| Troubles du spectre autistique | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 |
| Déficience métabolique d'origine génétique | 1 | 3 | 7 | 5 | 6 |
| Cérébrolésés | 2 | 0 | 1 | 7 | 6 |
| Diagnostiques en cours | 2 | 2 | 1 | 2 | 4 |
| CRA Neuropédiatrie | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| Pédopsychiatrie | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 |

Commentaires du tableau :

La typologie utilisée pour établir un profil clinique de la population accueillie au sein de l'institut Villa Blanche Peyron est celle de la classification de l'ANAP.

La diversité des troubles justifie la diversité des prestations proposées par l'institut.

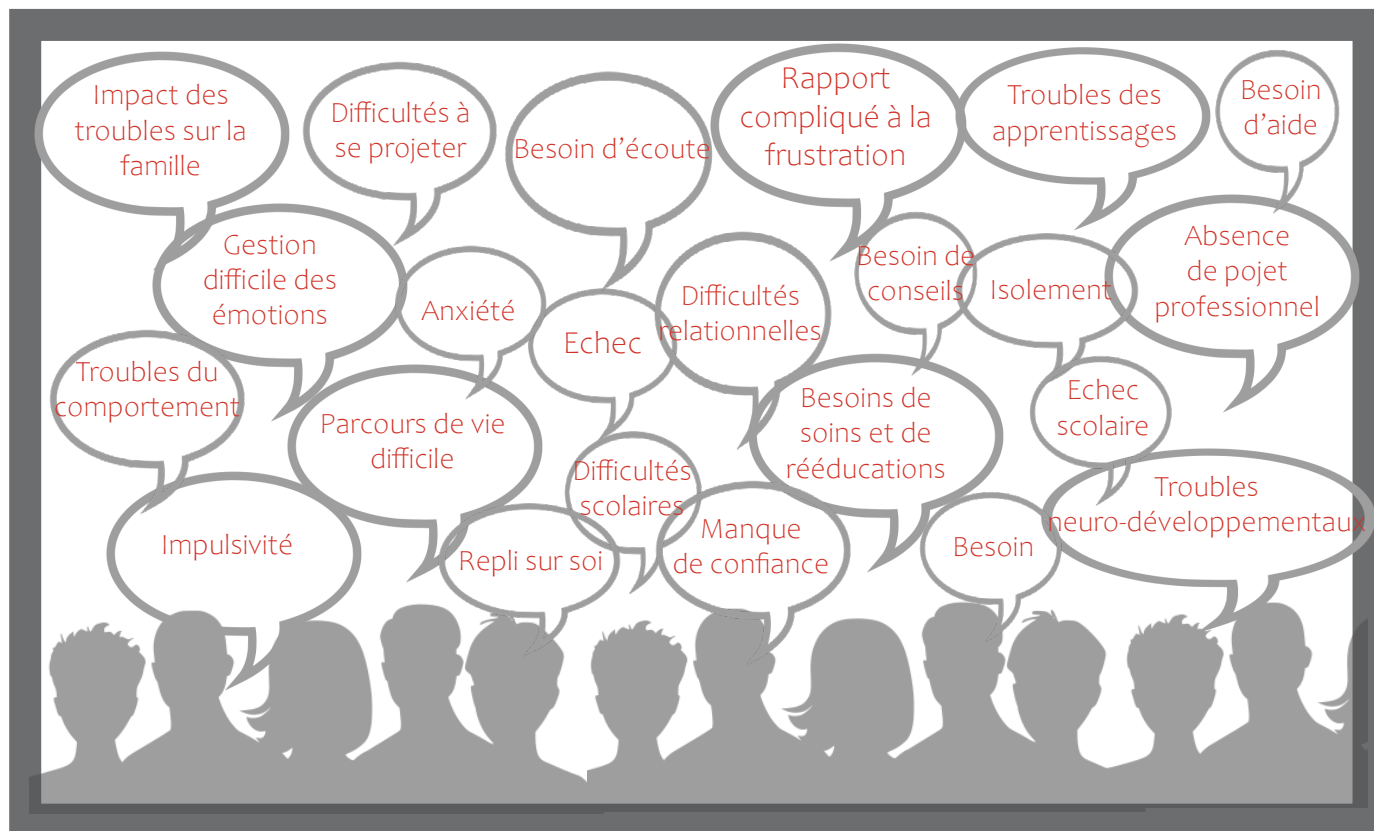
Une prévalence des troubles psychiques, du comportement, des troubles du langage et des apprentissages correspond aux « troubles psychologiques durables, entravant scolarisation, socialisation et constituant handicap », tels que décrits dans le décret des ITEP.

L'augmentation du nombre de jeunes présentant des déficiences motrices à titre associé est due au fait de l'inscription des dyspraxies dans la rubrique « Trouble déficience motrice ».

L'augmentation croissante des troubles des apprentissages. Ceci justifie la difficulté pour ces jeunes de pouvoir être scolarisés en milieu ordinaire. Les jeunes concernés présentent des TSL comme la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie.

La création en 2021 du SESSAD TSA explique le nombre de jeunes présentant ce type de handicap.

LES JEUNES ACCOMPAGNES : DE LEURS TROUBLES A LA DEFINITION DE LEURS BESOINS



La mission de l'institut est de soutenir et d'accompagner des jeunes ou des adolescents dans une dynamique inclusive.

Par le biais d'un ensemble d'actions interdisciplinaires, leurs besoins spécifiques vont être pris en compte afin de promouvoir leur autonomie, la restauration de leur savoir-être et de leur savoir-faire.

Grâce à l'étayage institutionnel sur les volets thérapeutique, pédagogique et éducatif, chacun des jeunes accueillis pourra participer à la mise en perspective de son projet de vie en s'appuyant sur ses ressources et des propositions d'accompagnement diversifiées, modulables, personnalisées.

La définition du projet des jeunes en fonction de leurs besoins spécifiques est au cœur des pratiques de l'institut qui fonctionne en dispositif depuis plus de 10 ans.

Aussi, le recours à la nomenclature, proposée par la CNSA, dans le cadre de la Réforme SERAFIN PH, est un outil qui devrait permettre de faire évoluer la formalisation de l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement (PPA), avec des objectifs à atteindre, un suivi des résultats et, ce qui a déjà lieu, une révision annuelle du projet.

Son intérêt est de pouvoir disposer d'un langage commun pour identifier les besoins des personnes et de venir renforcer la coordination et la synergie entre les différents acteurs (articulations et complémentarité entre les champs médico-social, sanitaire et social).

Les objectifs recherchés sont de :

- **s'assurer que les réponses sont bien adaptées aux attentes des jeunes accompagnés et de leurs parents (ou représentants légaux) ;**
- **répondre aux besoins spécifiques des jeunes ;**
- **renforcer le développement de la dynamique « inclusive » et celle de l'approche « parcours », en favorisant le libre choix de la personne et de ses parents, au plus près du droit commun, en encourageant la multiplicité des réponses à l'extérieur de l'établissement.**

A ce titre, l'institut Villa Blanche Peyron a été retenu dans l'expérimentation nationale qui vient d'être lancée et qui doit permettre d'identifier les conséquences de la réforme sur les parcours des personnes.

FONCTIONNER AVEC LES NOMENCLATURES DES BESOINS OU DES PRESTATIONS

Trois blocs structurent la nomenclature : la santé, l'autonomie et la participation :

- le domaine de la santé qui concerne les aspects somatiques ou psychiques ;
- le domaine de l'autonomie qui s'intéresse à l'entretien personnel, à la relation et aux interactions avec les autres, la mobilité, la prise de décision adaptée ;
- le domaine de la participation sociale qui concerne l'implication d'une personne dans une situation de la vie réelle : accès et exercice des droits, vivre dans un logement et accomplir des activités domestiques, l'exercice de ses rôles sociaux.

Pour illustrer nos pratiques de fonctionnement « SERAFIN Compatibles », nous proposons un tableau qui met en avant les prestations proposées en fonction des besoins émergents dans chacun des 3 blocs pour un jeune anonyme.

Exemple de PPA proposé par l'institut Villa Blanche Peyron

| | Besoins émergents selon nomenclature SERAFIN-PH | Objectifs définis par l'institut | Prestations selon SERAFIN-PH | Réponses proposées par l'institut | Intervenants |
|--------------------|---|---|--|---|--|
| BLOC SANTE | 1111 1112 | Repérer et apprivoiser certaines des émotions de XX (mécontentement, peur, appréhension, douleur) | 2111 2112 | Prise en charge individuelle Médiation transversale de groupe « Mon(de) émotion) | Educateur.trice – Psychologue – Enseignant.e |
| | 1111 | Organiser la prise en charge thérapeutique des troubles anxieux (phobies et anxiété sociale) | 2111 | Médiation transversale de groupe art-thérapie | – Enseignant.e – Art-thérapeute libéral.e |
| | 1211 | Favoriser l'échange et l'élaboration autour des questions liées à la parentalité | 2211 | Groupe parents | – Educateur.trice – Psychologue |
| Entretien famille | | | | – Educateur.trice – Psychologue | |
| 1213 | Travailler et/ou favoriser l'autonomie de XX dans ses déplacements, dans la gestion de son hygiène et dans ses prises de décision | 2213 | Médiation transversale de groupe autour de l'autonomie dans les transports | Educateur.trice | |
| BLOC PARTICIPATION | 131 133 | Accompagner XX dans sa scolarité et son orientation professionnelle | 2331 | Contacts réguliers avec le lieu de scolarité | Educateur.trice |
| | | | | Rédaction du CV de XX | – Enseignant.e – Educateur.trice |
| | | | | Prise de contact avec les professionnels des futurs lieux de stages de XX | Conseiller.ère en insertion professionnelle |



L'INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON

Présentation

- ▶ L'institut de la Villa Blanche Peyron : toujours en chemin
- ▶ Implantation et territoire d'intervention
- ▶ Les locaux
- ▶ Les ressources au service de l'institut :
 - >> Les ressources humaines
 - >> Les ressources d'appui à la mission
 - >> Les ressources financières

L'INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON : TOUJOURS EN CHEMIN

L'Armée du Salut acquiert la « Villa Jeanne ». L'établissement prend le nom de Villa Blanche Peyron, du nom de l'épouse du chef de l'Armée du Salut de l'époque, qui, avec son mari, s'était consacrée aux personnes en difficulté.



1934

1941

La Villa devient maison de rééducation

13 jeunes filles sont accueillies par ordonnance du juge pour enfants et 30 autres sont confiées par mesure de protection par l'Aide Sociale à l'Enfance. Peu à peu, la Villa Blanche Peyron, est sollicitée pour accueillir des jeunes filles dans le cadre de l'ordonnance 45 comme alternative à l'emprisonnement.



1958

L'établissement devient institut médico-pédagogique (IME)
Il accueille 43 pensionnaires en internat.

1980

L'établissement s'ouvre à une population aussi bien de garçons que de filles.

1988

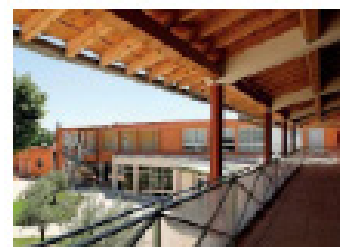
Création du service d'éducation spécialisée et besoins à domicile (SESSAD)

La Villa Blanche Peyron devient institut de Rééducation (IR).

1989

L'IR devient institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP).

2005



Restructuration architecturale

2007

Suite à l'article 91 de la loi de modernisation du système de santé, signature de la convention-cadre avec l'ensemble des partenaires d'Occitanie, autorisation à fonctionner en dispositif ITEP.

Création de l'Unité d'Enseignement

2009

Création de l'Antenne d'Aigues Mortes

2019

Création d'un SESSAD accueillant des jeunes présentant des troubles du spectre autistique.

2020

2021

IMPLANTATION ET TERRITOIRE D'INTERVENTION



L'institut Villa Blanche Peyron est situé près du centre-ville de Nîmes et derrière la gare ferroviaire et routière. Sa situation géographique est un véritable atout par sa proximité aux moyens de transports en commun, aux établissements scolaires, aux nombreux centres socioculturels, aux clubs de sports, etc.

A cela s'ajoute, pour les soins, un réseau de professionnels libéraux, développé dans les environs, en complément des moyens internes, ainsi que la proximité des services de psychiatrie.

Grâce à son positionnement urbain, l'institut développe l'autonomie de tous les jeunes : ils sont encouragés à utiliser, en priorité, les transports en commun pour l'ensemble de leurs déplacements.

Cette implantation permet également, sur le territoire de proximité, de s'appuyer sur un réseau d'une cinquantaine de partenaires entrepreneurs, artisans, commerçants et associations, nécessaire au développement de la dimension préprofessionnelle pour les jeunes à partir de 14 ans.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé, les 6 DITEP gardois ont défini leurs secteurs d'intervention sur l'ensemble du département, à ce titre l'institut de la Villa Blanche Peyron, est amenée à accompagner les jeunes résidents à Nîmes et dans le Sud du département.



Gare et gare routière = 450 m

Arrêt de bus le plus proche = 50 m

L'antenne d'Aigues Mortes

Un nombre significatif de jeunes accompagnés par l'institut Villa Blanche Peyron résident dans le sud du département. Pour agir au plus près et favoriser la fluidité des relais et des parcours de soins, la création d'une antenne basée à Aigues Mortes a vu le jour, en septembre 2019, dans les locaux mis à disposition par la Municipalité.

Ainsi l'institut :

- Assure, en proximité et en ambulatoire, la prise en charge des situations de jeunes admis et issus de ce bassin d'habitation.
- Développe son partenariat en direction des dispositifs locaux et plus spécifiquement avec les structures accompagnantes des jeunes concernés.
- Assure les rencontres avec les parents pour leur éviter un déplacement long et onéreux (plus de 90km aller-retour)
- Assure les prestations indifféremment sur le site de Nîmes et/ou sur l'antenne sud, en fonction des besoins liés au PPA et du développement du dispositif en place
- Accompagne les services Jeunesse et Handicap de la mairie d'Aigues Mortes dans ses réflexions en tant que partenaire ressource.



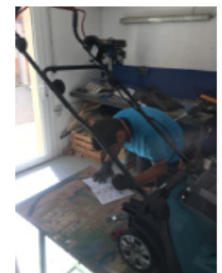
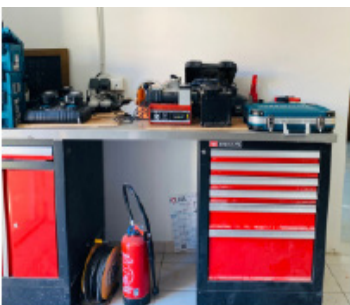
LES LOCAUX



Après une restructuration immobilière en 2007 garantissant la sécurité et le bien-être de l'ensemble des jeunes et du personnel, l'organisation actuelle permet d'envisager de manière optimale le parcours des jeunes.

Cette restructuration vient en appui aux méthodes d'accompagnement proposé avec :

- des lieux de prise en charge par pôles, recentrés sur les besoins spécifiques des jeunes
- des espaces prévus pour les prestations individuelles ou de groupes.



L'accessibilité de l'institut, pour les personnes en situation de handicap, est en conformité avec la réglementation en vigueur, tout autant que les obligations de protection de la menace intrusion terroriste en lien avec les autorités de police, avec la mise en place d'une vidéo surveillance et des mesures de sécurisation périmétrique et bâtementaire. Une signalétique régulièrement mise à jour permet l'orientation des visiteurs.

L'ensemble des bureaux est équipé d'ordinateurs avec un service intranet et l'accès à l'internet facilitant la communication entre tous les pôles.

En résonance avec la démarche de la Responsabilité Sociale et Environnementale, l'institut cherche à limiter sa consommation d'énergie et s'engage dans une réflexion de « reverdissement ».



"Je me sens bien à la Villa, j'aime bien le parc"
- réponse d'un jeune accompagné à notre questionnaire de satisfaction



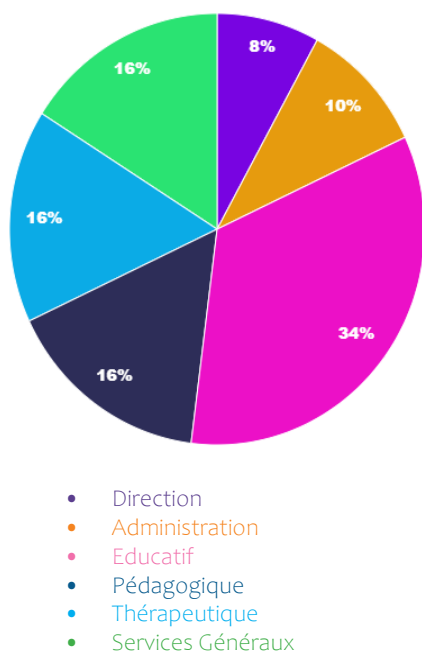
LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'INSTITUT

Les ressources humaines

• Les compétences en présence

38 professionnels en contrat à durée indéterminée travaillent sur l'ensemble de l'institut, ce qui représente 33,43 ETP (équivalents temps plein) au 1er septembre 2022.

Répartition des compétences des personnes en CDI



Un bel équilibre des compétences autour des jeunes

| | Nbr | ETP |
|-------------------------|-----|-------|
| Direction | 3 | 3 |
| Administratif | 4 | 4 |
| Educatif | 13 | 11,74 |
| Pédagogique (dont 2 EN) | 6 | 5,51 |
| Thérapeutique | 6 | 3,49 |
| Service Généraux | 6 | 5,69 |
| TOTAL | 38 | |

Un ensemble de professionnels qui intervient en fonction des besoins de façon ponctuelle :

- 1 médecin généraliste, pour les visites annuelles et plus si besoin
- des psychomotriciens pour encadrer des ateliers et effectuer des bilans selon prescription ;
- des orthophonistes pour des bilans et des séances ;
- des psychologues, en libéral, pour des séances d'EMDR, des bilans et des suivis psychologiques
- intervenants extérieurs pour des médiations sous convention (ex : médiation animale, l'art-thérapie, musicothérapie...)

Si le financement le permet :

- des professionnels en contrats d'apprentissage (2 au 1er sept 2022)
- des professionnels en contrats aidés (2 au 1er sept 2022)
- des contrats de remplacements
- des stagiaires d'école de formation en travail social (3 au 1er sept 2022)
- des volontaires en service civique

Le personnel est très accueillant et accessible pour évoquer les difficultés de nos enfants afin de trouver des solutions adaptées.

• Les fonctions supports

Le pôle des services généraux et le pôle administratif permettent la coordination dans l'articulation logistique qu'entraîne l'ajustement permanent des projets de chacun des jeunes accompagnés.

Les services techniques sont mobilisés pour l'aménagement et l'entretien des locaux.

Ils veillent au suivi des maintenances et contrôles obligatoires : sécurité incendie, sécurité anti intrusion (PPMS), contrôles (eau, accessibilités, équipements, etc.).

Depuis 2018, suite au départ en retraite de l'agent de maintenance du CHRS Les Glycines, établissement géré par la FADS et se situant à 50m de l'institut secteur inclusion, une mutualisation de 3 professionnels des services généraux a été mis en place. Elle permet une meilleure organisation du travail car il y a toujours un salarié présent pour traiter les urgences, des compétences et des outils sont partagés.

3 rencontres par an ont lieu entre les pôles de direction et le responsable de la maintenance et un bilan annuel afin de réajuster le fonctionnement. C'est une mutualisation pérenne, qui pourra s'étendre à d'autres salariés des fonctions supports si le besoin le nécessite.



La restauration est sous la responsabilité d'un cuisinier et d'un aide cuisinier qui apportent une grande vigilance à la qualité des produits et à l'équilibre alimentaire.

Les repas sont élaborés sur place à base de produits de saison où le frais et le local sont privilégiés.

L'équipe de restauration s'attèle à garantir la sécurité alimentaire (protocole de stockage des aliments, de préparation des denrées et de nettoyage) et l'hygiène des locaux (PMS, HACCP).

Ils sont aussi indispensables pour garantir le bon état des locaux (travaux d'entretien et réparations quand dégradation).

L'entretien des bureaux est externalisé.

Un ESAT local est sollicité pour l'entretien du Parc

Le pôle administratif ont la gestion des dossiers administratifs des jeunes et des salariés. En lien avec les cadres de Direction, ils organisent la gestion documentaire de l'institut et saisissent la comptabilité de l'institut en lien avec les services de la Direction Générale de la Fondation.

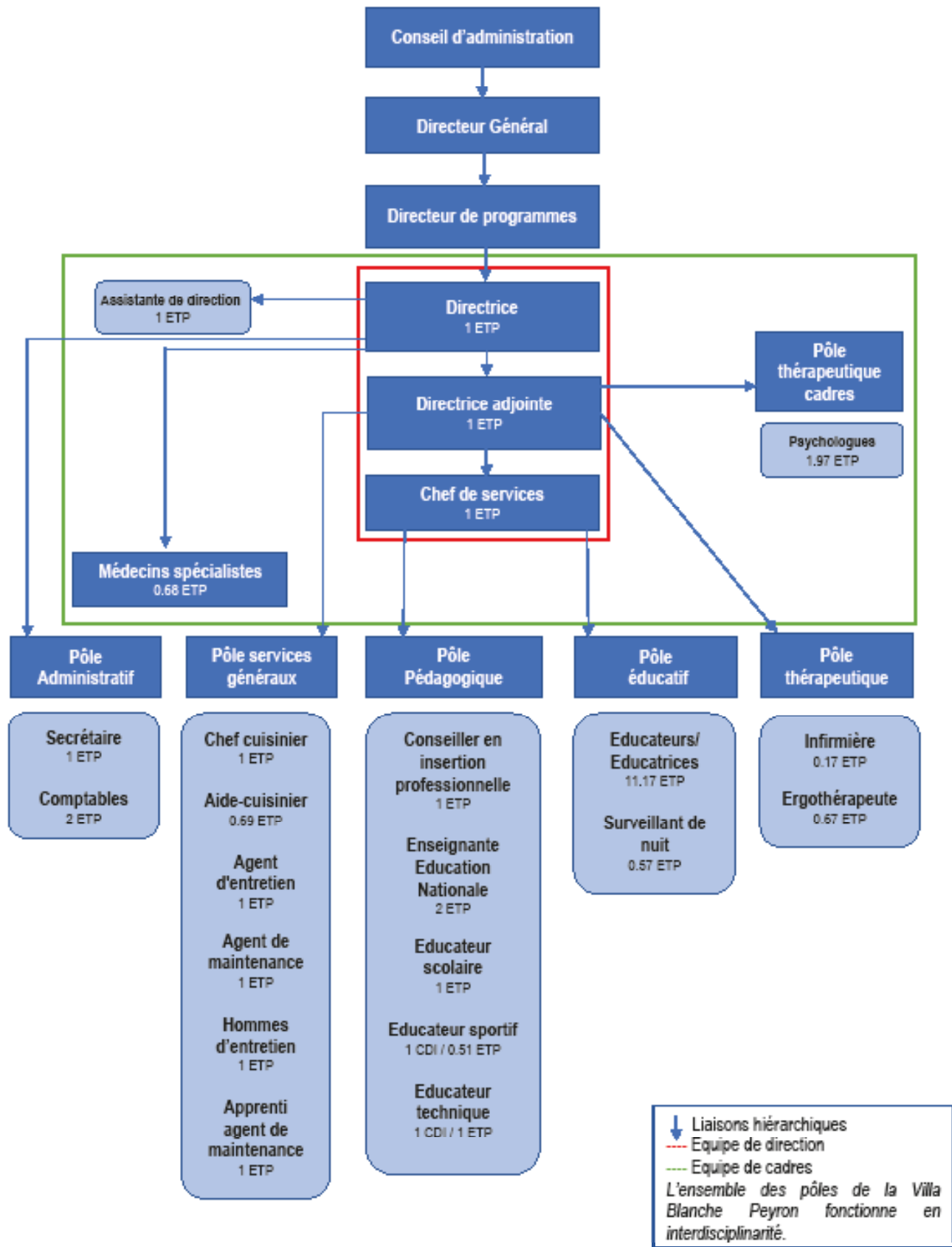


L'ensemble des professionnels des fonctions supports participent pleinement à la dynamique institutionnelle. Ils sont attentifs, de leur place, au bien être des jeunes accompagnés et chacun est membre d'au moins une commission de travail.



• *L'organigramme**

Organigramme hiérarchique institut Villa Blanche Peyron



*Mis à jour le 1er septembre 2022

La formation

L'orientation générale de la politique de formation s'inscrit autour des points suivants :

- promouvoir le perfectionnement et le développement des connaissances des salariés permettant de répondre aux besoins de professionnalisation et d'accompagnement des personnes accueillies,
- développer les compétences transversales,
- soutenir la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des personnes accueillies,
- promouvoir les dispositifs à la disposition du salarié : CPF, CIF, VAE, bilan de compétences,
- être attentif à l'adaptation dans l'emploi des salariés eu égard aux évolutions du secteur.

Les entretiens d'évaluation

Tous les ans, l'entretien d'évaluation permet à chaque salarié permanent de faire le bilan de l'année écoulée et de fixer les objectifs à atteindre pour l'année suivante. Les grilles d'entretien sont les mêmes pour l'ensemble des établissements et services gérés par La Fondation. Ces entretiens sont menés par les supérieurs hiérarchiques directs.

Ces entretiens ont pour objet de faire le lien entre la compétence professionnelle du salarié, sa place dans le dispositif et les missions de l'Institut. Temps important et attendu, la majorité des salariés trouve intéressant de fixer un moment où on peut se « dire » du travail mis en œuvre et pouvoir échanger avec son supérieur hiérarchique.

Les entretiens professionnels

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel répond à une obligation légale entre le salarié et l'employeur. Il a pour objectif de permettre au salarié de s'interroger et d'être accompagné dans l'élaboration de son projet professionnel, à partir de l'analyse de ses connaissances et compétences, de ses souhaits d'évolution.

Il permet également de réfléchir et d'échanger sur les souhaits d'orientation et éventuellement sur le dispositif le mieux adapté à sa réalisation (formation, mobilité, évolution, etc.).

C'est une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Le salarié bénéficie pendant son temps de travail d'un entretien permettant de faire un bilan et une projection individuelle de carrière. Ces entretiens sont menés exclusivement par la directrice

Les instances représentatives du personnel

Conformément au protocole d'accord préélectoral du 25 janvier 2019 et à l'accord relatif à la durée du mandat et aux moyens des délégations du personnel aux CSE du 25 janvier 2019 signés par la Fondation de l'Armée du Salut, des élections ont eu lieu en mai 2019 pour élire les nouveaux membres du Comité Social et Economique (CSE).

Le CSE remplace les représentants élus du personnel en fusionnant les délégués du personnel (DP), le comité d'établissements (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le Comité Social et Economique a des attributions en matière sociale (conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, mutuelle, salaires, application des conventions et accords collectifs, etc.), économiques (étude des budgets prévisionnels, etc.) et est compétent pour les questions qui concernent la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est mise en place au sein de chaque CSE. Elle est composée de minimum 3 salariés désignés parmi les membres du CSE (titulaires et/ou suppléants).

Le mandat de chaque membre du CSE dure 4 ans.

Une réunion par mois est organisée et 4 réunions par an traitent des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

3 établissements gardois de la FADS sont regroupés sous un seul CSE : l'Institut Villa Blanche Peyron, le CHRS Les Glycines et le Centre de Chaussée, dont la direction est assurée par l'une des trois directions nommées par la direction générale de la Fondation.




Les ressources d'appui à la mission

La vie institutionnelle met en œuvre différentes réunions qui ont pour objet l'amélioration continue de la prestation et l'adaptation du projet et des pratiques en fonction de l'évolution règlementaire et ou des problématiques de la population accueillie.

Ces réunions se déclinent en 3 catégories




1- Direction, coordination et fonctionnement

Ces réunions ont pour objet les questions relatives au management au sein de l'établissement. Elles traitent également de différentes thématiques qui concernent la vie de l'établissement

| INTITULE DE LA REUNION |  |  |  |
|---|---|---|---|
| Réunion du pôle de direction | Hebdomadaire | Directrice, directrice adjointe, chef de services | Fonctionnement et orientations de l'institut, conduite des projets. |
| Réunions du conseil de direction | Hebdomadaire | Directrice, directrice adjointe, chef de services et responsable pédopsychiatre | Ajustement des P.P.A. Traitement des situations critiques. Aide à la décision. |
| Réunion des cadres | Mensuelle | Directrice, directrice adjointe, chef de services, responsable pédopsychiatre et psychologues | Réflexion sur les pratiques, aide à la posture professionnelle. |
| Réunion institutionnelle d'information et de réflexion | A chaque retour de congés (5 fois par an) | L'ensemble du personnel | Actualités de la Fondation, de l'Institut. (In)formation sur diverses thématiques. |
| Réunion du personnel administratif | Mensuelle | Directrice, directrice adjointe, chef de services, secrétaire de direction, comptables, secrétaires | Bilan des situations administratives et comptables en cours Organisation du travail Point sur les tâches à effectuer. |
| Réunion clinique animée par le pédopsychiatre pour le personnel des pôles administratifs et services généraux | Trimestrielle | Secrétaire de direction Secrétaires, comptables, cuisinier, ouvriers d'entretien | Questions autour de l'accompagnement des jeunes et de la posture professionnelle. |

2- Dynamique et coordination au niveau de la Fondation

Le Siège de la Fondation, au niveau national, est à l'initiative de réunions relatives à la cohérence des actions des différents secteurs d'activité ou pour certaines, plus spécifiques, en fonction du type de population accueillie.



| INTITULE DE LA REUNION |  |  |  |
|--|---|---|--|
| Réunion de secteur de la Fondation : Jeunesse-Handicap-Dépendance | 3 fois par an | Directeurs, directeurs adjoints et/ou chef de service du secteur | Suivre l'actualité du secteur, les travaux engagés par la Fondation Être force de proposition |
| Réunions des directeurs et des directeurs adjoints de la Fondation | Au moins 3 fois/an dont un séminaire de 4 jours | Directeurs et directeurs adjoints de la Fondation | Suivre les actualités législatives, travail sur différentes thématiques et sur la vie de la Fondation Information et formation |
| Groupes de réflexion et de travail : orientations stratégiques, ressources humaines, éthique, etc. | Variable selon calendrier | Salariés désignés au sein de la Fondation | Renforcer l'identité associative Améliorer les outils de la prestation |

3- Les commissions de travail

Diverses commissions viennent soutenir le travail collectif.

Tous les corps de métiers y sont représentés.

Ces commissions viennent rythmer la vie du collectif et sont autant de cadres d'expression qui lui permettent de trouver ses propres ressources face aux aléas quotidiens de l'activité mais aussi d'exprimer ses interrogations, appréciations ou suggestions d'amélioration plus structurelles, de façon régulière.

|  <p>NATURE</p> |  <p>CALENDRIER</p> | OBJECTIFS |
|---|---|---|
| Conseil de la Vie Sociale (CVS) | 3 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la loi : est consulté, est informé, des questions diverses de la vie institutionnelle. • Favorise l'expression et la participation des jeunes et des familles à la vie institutionnelle. |
| Comité Ethique & Démarche Qualité (CEQ) | 6 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Participe au développement de la culture qualité et de l'éthique au sein de l'institut. • Assure le suivi de l'ensemble des objectifs et des axes d'amélioration. • Veille à l'actualisation du projet d'établissement. • Prépare les différentes évaluations internes et externes conformément à la loi. • Assure le lien avec l'ensemble des travaux des autres groupes ou comités. |
| Commission de Vigilance contre les Violences et pour la Bienveillance (CVB) | 8 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Préviens les phénomènes pouvant susciter de la violence. • Propose à la direction des axes d'amélioration afin de mieux gérer les situations de violence et/ou de maltraitance. • Promeut la bienveillance. |
| Commission Espaces Institutionnels (CEI) | 4 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchit à la distribution pérenne des espaces institutionnels ainsi qu'à leur symbolique afin de garantir la cohérence du projet d'établissement. |
| Commission Evénements Institutionnels (CEI) | Selon événements annuels | <ul style="list-style-type: none"> • Propose annuellement des événements qui pourraient avoir du sens dans l'inscription de l'établissement dans l'environnement et pour améliorer la vie institutionnelle hors prises en charge directe des jeunes. |
| Commission RSE | 6 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre le cahier des charges de l'audit RSE du chargé de mission de la FADS. • Réfléchit à ce qui peut être mis en œuvre. • Suit les indicateurs des fiches actions CPOM. |
| Commission Vigilance Intrusion (CoVI) | 3 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Adapte les postures VIGIPIRATE au sein de l'institut. • Organiser les exercices. |
| Réflexion Vie Institutionnelle | Au moins 1 réunion par an | <ul style="list-style-type: none"> • Participe à améliorer la communication entre l'équipe de cadres et les salariés par des échanges autour de thématiques diverses sur la vie institutionnelle. |
| Réflexion sur l'accompagnement spirituel | 1 réunion par an | <ul style="list-style-type: none"> • Dresse un bilan de l'action entreprise sur l'année scolaire et fait des propositions d'amélioration. |
| Commission repas | 1 réunion par mois | <ul style="list-style-type: none"> • Emet un avis sur les menus proposés par le cuisinier pour le mois à venir. • Suit les menus du mois précédent et de la qualité de la prestation. |
| Groupe de veille inter-institut FADS | 3 réunions par an | <ul style="list-style-type: none"> • Travaille à la mutualisation des pratiques. • Est force de propositions. |

Les ressources financières

Comme pour l'ensemble des structures médico-sociales, le financement de l'institut Villa Blanche Peyron est assuré par la Caisse de la Sécurité Sociale à partir de l'organisme de contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le Conseil d'Administration de la Fondation de l'Armée du Salut donne une délégation de gestion au directeur général qui lui-même subdélègue cette mission à la directrice de l'Institut

La directrice rend des comptes mensuellement à la direction financière du siège de la Fondation de l'Armée du Salut sur l'état des comptes financiers.

La Fondation consolide les comptes de l'ensemble des budgets des 130 établissements et services qu'elle gère.

Depuis janvier 2022, l'institut fonctionne en C.P.O.M. (Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et, de ce fait, il ne perçoit plus de prix de journée mais reçoit une dotation globale annualisée.

L'institut gère 2 budgets différents :

- celui de l'internat et du demi-internat
- celui du SESSAD.

L'institut dispose de plusieurs numéros de F.I.N.E.S.S. (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociales).

Ce fonctionnement, avec séparations de budgets, n'est pas en cohérence avec le fonctionnement en dispositif. Il oblige, afin de répondre rapidement et avec pertinence aux besoins des jeunes et pour éviter les ruptures de parcours, à « jongler » avec les différentes possibilités budgétaires et le nombre de places agréées.

Un travail de réflexion est mené sous l'égide de l'AIRe (Association des Itep et de leurs réseaux) afin d'obtenir un numéro de F.I.N.E.S.S. unique pour simplifier le passage d'une modalité d'accompagnement à une autre.

Les financements étant attribués de façon annuelle, les montants des années à venir pourront présenter des variations, avec un taux de reconduction fixé par l'organisme de Tutelle, très souvent inférieur au taux d'inflation.

Pour indicateur, le budget alloué de 2021 était de 1 603 550 € pour la section internat/demi internat et de 522 000 € pour celle du SESSAD.

Au regard de la nécessité de proposer des réponses personnalisées (décret 2009-378 du 2 avril 2009), aux besoins des jeunes, ces montants, régulièrement revus à la baisse, présentent une réelle contradiction entre les intentions ministérielles (injonctions) et les possibilités effectives d'agir.

Les baisses des moyens financiers deviennent « limitantes » et l'inquiétude est grande sur les possibilités d'assurer, pour les 5 années à venir, la même qualité de soins que celle offerte actuellement.

Le défi pour nous sera d'offrir la même qualité de prestation avec des ressources financières en baisse.





L'INSTITUT VILLA BLANCHE PEYRON

Une organisation inclusive

- ▶ Interdisciplinarité : une intention de cohérence et d'unité
- ▶ Dispositif intégré
- ▶ Modalités d'accompagnement
- ▶ De l'admission à la sortie : les grandes étapes du parcours du jeune dans l'institut
- ▶ Accompagnement et suivi personnalisé : les trois dimensions de l'offre de soins :
 - >> Dimension thérapeutique
 - >> Dimension éducative
 - >> Dimension pédagogique
- ▶ Les médiations
- ▶ Co-construction avec les jeunes et leurs parents
- ▶ Partenariat et coordination des parcours

INTERDISCIPLINARITE : UNE INTENTION DE COHERENCE ET D'UNITE

L'interdisciplinarité.... C'est une intelligence collective. C'est comment plusieurs disciplines vont travailler ensemble, vont créer des liens. Et donc, cette coopération va permettre d'envisager l'objet d'apprentissage avec toutes ses facettes, ses angles, ses regards, ses différentes lunettes pour le voir avec des formes différentes, l'appréhender, telle une réalité multiple. Et donc, chaque discipline va aussi apporter quelque chose pour le projet commun, mais pas forcément la même chose. Certaines vont apporter un processus, une démarche, d'autres, des concepts. Certaines, des habilités pratiques, donc toutes ces disciplines autour d'un projet commun pour travailler ensemble.

Nathalie Reveyaz IA-IPR d'histoire-géographie CANOPE

Intimement liée au déploiement en dispositif, l'interdisciplinarité est un des piliers de l'accompagnement au sein de l'institut Villa Blanche Peyron.

L'interdisciplinarité est, en effet, étroitement associée à l'espoir/souhait de réussite des jeunes qui sont accompagnés et cet espoir naît d'une posture qui consiste à construire des chemins pour chacun.

L'interdisciplinarité évoque en ce sens l'idée de parcours, d'itinéraire.

A ce titre, les parcours diversifiés qui vont être construits, pour chacun et avec chacun des jeunes, avec des approches distinctes, traduisent la volonté d'intégrer leur diversité de profils et de manifester la conviction en leur pouvoir d'agir et d'apprendre : si l'on place le jeune dans une situation qui l'intéresse, le motive et le valorise, si on lui propose des activités et des supports différents, l'accompagnement ainsi organisé lui permettra d'apprendre mieux en apprenant à apprendre et à croire en ses capacités et ses compétences... et d'atteindre de ce fait les objectifs fixés dans son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

L'interdisciplinarité à l'Institut est spontanément associée à la capacité de faire équipe.

Il s'agit :

- de rassembler et partager les compétences interdisciplinaires,
- d'établir des outils transversaux,

- d'exploiter ensemble les éléments spécifiques à chacune des disciplines de l'Institut
- de décider ensemble, de rassembler des points de vue pour dégager des objectifs communs,
- de comparer l'ensemble des observations

Afin d'identifier l'approche clinique et technique répondant au plus près des besoins du jeune ou de la problématique liée à son projet.

C'est la mise en tension des différences, c'est aussi la formalisation par un maillage de modèles d'action partagés et enfin la possibilité d'ouvrir et d'enrichir le champ de la transversalité.

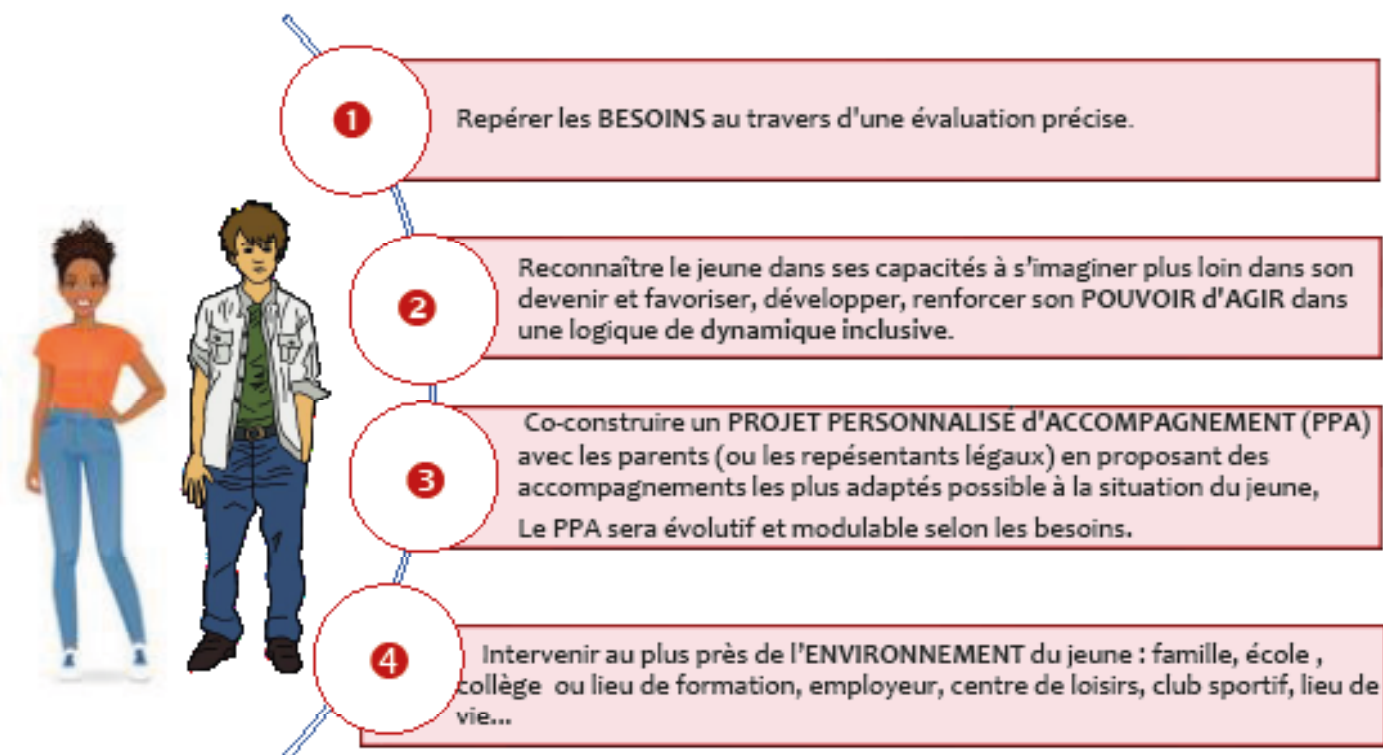
L'interdisciplinarité invite ainsi à une posture proactive et bienveillante, elle implique le respect, la bienveillance et le mouvement vers l'altérité.

C'est dans cette aspiration à l'humanisme que l'interdisciplinarité trouve sa légitimité, et c'est dans ces valeurs que l'interdisciplinarité institutionnelle a creusé son sillon au sein de l'institut Villa Blanche Peyron. Elle permet d'envisager la disciplinarité de manière dynamique, hybride, expérimentale, pratique. Elle vise à (re)donner la cohérence à ces jeunes pour leur permettre une remobilisation ultérieure dans des contextes variés de la vie courante ou professionnelle.

DISPOSITIF INTEGRE

L'institut Villa Blanche Peyron fonctionne en dispositif intégré depuis 2012 pour la partie ITEP et en SESSAD TSA depuis 2021.
L'institut confirme sa détermination à positionner le

jeune au cœur du système et de le considérer comme un acteur à part entière de son projet, dans une logique de parcours personnalisé et de continuité, sans ruptures.



Pour atteindre ces objectifs, l'institut Villa Blanche Peyron propose, conformément au décret, une dynamique soignante qui conjugue différentes modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et coordonnées.



MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Au travers des 3 modalités d'accompagnement : l'accueil de jour ou demi internat, l'accueil de nuit ou internat, et l'ambulatoire (composé d'un SESSAD ITEP et d'un SESSAD TSA), l'institut peut accompagner, selon l'agrément, 52 jeunes par le biais d'une prise en charge interdisciplinaire et transversale articulée par des actions en interne et en externe.

Ainsi, en fonction de ses besoins, en adéquation avec le Projet Personnalisé d'Accompagnement et avec le consentement de ses parents, le jeune peut bénéficier d'une ou plusieurs de ces modalités, au fur et à mesure de son parcours de soin, dans et hors des murs de l'institut.

Les modalités de scolarité sont elles aussi diversifiées pour faciliter le maintien ou le retour à l'école, l'accès à la formation ou des immersions en entreprise.

POUR TOUTES LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- ⇒ Un accompagnement global sur 210 jours en adéquation avec l'inclusion en milieu ordinaire par le biais de médiations et/ou d'accompagnements thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques spécifiques.
- ⇒ Un cadre adapté et propice au maintien dans le milieu « naturel » et/ou à son retour.
- ⇒ Une adaptation de l'emploi du temps selon les besoins des jeunes.
- ⇒ Un accompagnement qui permet l'intervention des professionnels dans les lieux de vie habituels (résidence, école, scolarité préprofessionnelle, etc.).



Spécificité de l'accueil de jour

- En fonction du PPA de chaque jeune, un accueil du lundi au vendredi en journée, possibilité de soirée.
- Une scolarité au sein de l'unité d'enseignement de la VBP combinée avec une inclusion scolaire dès que possible.
- Une prise en charge du déjeuner.



Spécificité de l'accueil de nuit thérapeutique

- Un accompagnement pour une à quatre nuits par semaine et ce, en fonction du PPA de chaque jeune.



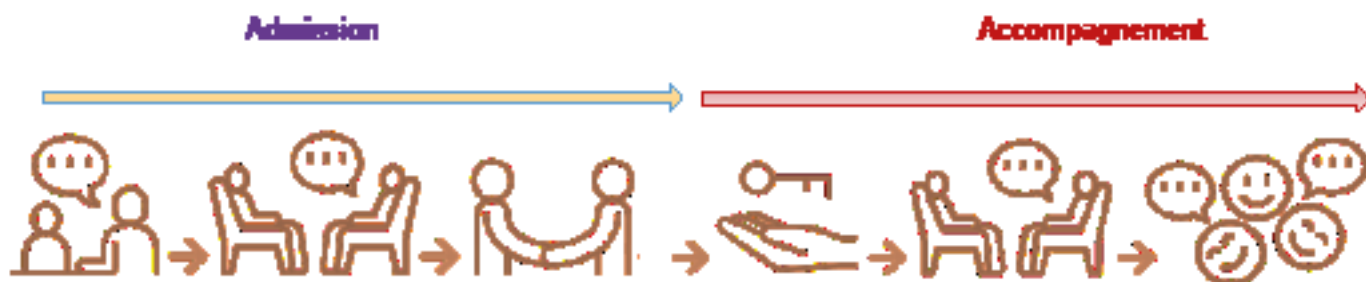
Spécificité de l'ambulatoire

- L'accompagnement se fait à partir du projet scolaire ou préprofessionnel dans le milieu ordinaire.
- L'accompagnement de 3 interventions directes en moyenne par semaine.

De son admission à sa sortie, les grandes étapes du parcours du jeune dans l'institut

En amont, l'équipe inter disciplinaire réalise une évaluation sur six mois permettant d'objectiver les besoins et de définir la prise en charge du jeune pour les mois à venir

- De l'admission à l'élaboration du **Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.)**



| 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|
| <p>2 Visites de pré admission à 15 jours d'intervalle :</p> <p>1. Rencontre avec la Directrice ⇒ Présentation de la mission de l'Institut par la directrice aux parents et au jeune et échanges pour apprendre à se connaître</p> <p>2. Rencontre en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊗ Partie thérapeutique avec le médecin et la psychologue, ⊗ Partie éducative et pédagogique avec un(e) cadre de direction et un éducateur(trice) <p>⇒ Echanges sur le parcours du jeune, les raisons de son orientation vers l'Institut</p> | <p>Formalisation de l'admission avec la signature du contrat de séjour*</p> <p>Entrée dans l'Institut :</p> <p>Visite de l'établissement avec le référent éducatif</p> <p>Et remise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Du projet institutionnel ♦ du livret d'accueil en F.A.L.C.** ♦ du règlement de fonctionnement ♦ de la charte des droits et libertés de la personne accueillie | <p>Période d'observation</p> <p>Bilan d'entrée PPA initial*</p> <p>Le PPA est co-construit avec l'équipe interdisciplinaire, et le jeune et ses parents, en lien avec les partenaires</p> | <p>Évaluation continue du PPA : au minimum une fois par an.</p> <p>Evolution du PPA en fonction des besoins en accord avec les parents et en concertation avec les partenaires</p> |
| <p>* Parents ou représentants légaux</p> <p>** F.A.L.C. / Facile à Lire et à Comprendre</p> | | | |

- **La sortie de l'institut**

Inscrit dans un parcours de vie, le passage dans le dispositif ITEP constitue une étape de ce parcours avec un avant et un après.

La sortie de l'Institut est alors envisagée comme un passage et non comme une rupture ou une fin, aussi, la préparation de la sortie est intégrée dans la prise en charge du jeune.

Les principaux motifs de sortie sont :

- A l'issue d'un commun accord avec le jeune et sa famille, sans attendre systématiquement l'échéance de la notification lorsque les objectifs ont été atteints et/ou que les modalités de relais sont opérationnelles (réorientation, retour dans le milieu ordinaire...)
- La sortie intervient dans un contexte de limite d'âge atteinte par le jeune.
- La suspension immédiate en cas d'actes graves et mises en danger
- La demande d'arrêt à la MDPH pour « inadéquation » du profil du jeune avec les missions du DITEP en essayant toujours de travailler avec le jeune et ses parents sur un autre projet.

La sortie peut être indifféremment demandée par les parties concernées avant date d'expiration de la notification, à savoir :

- le jeune lui-même, s'il est majeur
- les parents ou représentants légaux du jeune si celui-ci est mineur
- l'établissement ; dans ce cas, il en fait la demande argumentée auprès de la MDPH, seule habilitée à notifier.

Un questionnaire de satisfaction est remis à la sortie. Les réponses sont prises en compte par le Comité de Pilotage de la Démarche Qualité dans une visée d'amélioration de la prestation.

Conformément au cadre légal, nous envoyons un courrier à toutes les familles, représentants légaux ou jeunes majeurs dont la date de sortie est inférieure ou égale à trois ans, afin de prendre de leurs nouvelles.



ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI PERSONNALISÉ : LES TROIS DIMENSIONS DE L'OFFRE DE SOIN

L'organisation des soins est pensée au niveau institutionnel et s'appuie sur une démarche interdisciplinaire qui nécessite une évaluation préalable et inclut le partage des informations en réunion.

Pôle thérapeutique

La dimension thérapeutique relève du projet de soin établi conjointement en équipe.

Il s'agit d'accueillir chaque jeune dans son individualisme, observer et évaluer ce qui fait trouble, lui proposer des espaces de soins spécifiques.

Des réunions hebdomadaires favorisent le décodage des singularités cliniques de chaque jeune, une compréhension de leurs problématiques et permettent ensuite l'élaboration d'offres de soins les mieux adaptées.

En plus de ces temps formels, d'autres temps plus informels sont nécessaires pour articuler les différentes prises en charges des jeunes avec leurs éducateurs référents, et/ou leurs enseignants. Ce sont des temps d'échanges et de partage d'informations mais aussi d'éclairage clinique et d'élaboration.

Le jeune rencontrera son psychologue référent à plusieurs reprises lors d'entretiens individuels au cours des premiers mois afin de réaliser un bilan qui éclairera l'équipe sur ses besoins thérapeutiques.

Par la suite, des entretiens individuels pourront être proposés avec des objectifs établis lorsque le jeune est en mesure d'investir cet espace et si cela prend sens.

Des séances individuelles en ergothérapie peuvent également être indiquées, selon les besoins spécifiques.

Au sein de l'institut qui accueille des adolescents, l'indication de prise en charge en groupe répond à une indication précise, ajustée à leurs besoins. Ce type de prise en charge constitue également une alternative aux approches individuelles qui peuvent être difficiles à mettre en œuvre.

La théorie des groupes restreints et leur dynamique développée par Didier ANZIEU, puis dans son prolongement les travaux portant sur « l'appareil psychique global » menés par René KAES, constituent le référentiel théorique dans lequel s'inscrit notre action. Pour l'adolescent, qui vit la relation individuelle comme menaçante, le groupe offre une enveloppe protectrice et sécurisante, en limitant l'angoisse que suscite la relation à l'autre (diffraction des phénomènes transférentiels).

Dans le climat de contenance et d'étayage que fournit le dispositif de groupe, l'adolescent peut aussi faire l'expérience de la différenciation ; il s'éprouve comme sujet, séparé, individué, mais aussi en lien, en relation avec les autres membres du groupe.

Comme le précise Daniel MARCELLI « le groupe thérapeutique correspond aux besoins pulsionnels et aux défenses caractéristiques de cet âge (...) le groupe offre à l'adolescent une protection et un étayage identificateur ».

Dans le cadre du groupe, l'objet médiateur ou l'activité médiatrice (manuelle, culturelle, créatrice...) assure une fonction transitionnelle. Le jeune médiatise les relations entre les membres du groupe en constituant un support d'expression, d'échanges, d'associations et de figurations. Il (ou elle) participe ainsi à soutenir et relancer le processus de pensée et de mentalisation et ouvre la voie à un travail de représentation et de réaménagement. La psychologue clinicienne et/ou l'ergothérapeute, formée à cette pratique, sont garantes du cadre thérapeutique.

Nous avons la possibilité de solliciter des professionnels libéraux pour des besoins spécifiques via des conventionnements (psychologues EMDR, orthophonistes, psychomotriciens). L'équipe thérapeutique de l'institution assure le lien avec les divers professionnels pour assurer une cohérence dans les soins et la prise en charge globale du jeune.

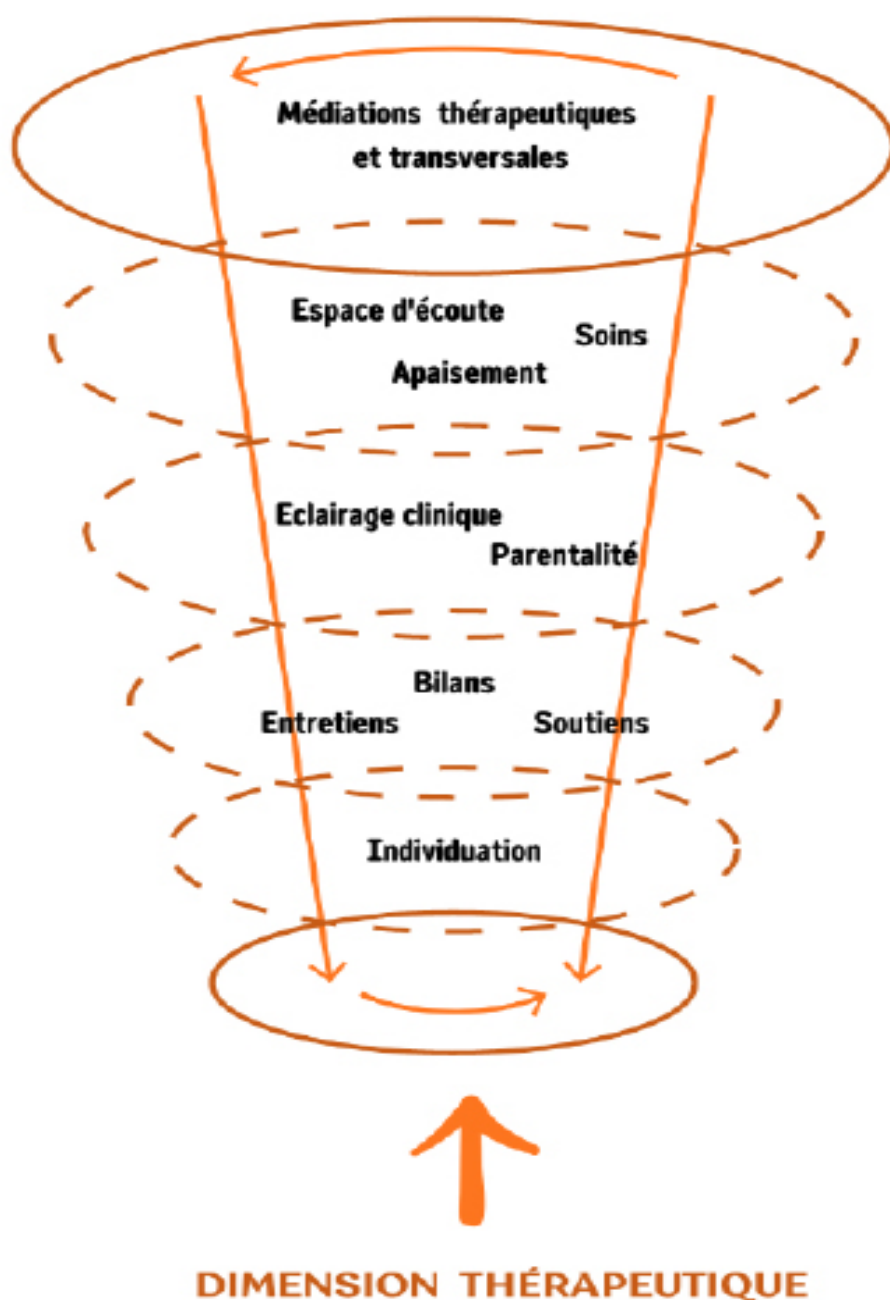
Pour de plus en plus de jeunes, dont les troubles psychiques rendent complexe leur socialisation, le partenariat avec le secteur public est devenue incontournable pour assurer une continuité des soins pédopsychiatriques, entre l'institut et le service de pédopsychiatrie (UTADO/HDJ/CMPEA).

Des traitements sont proposés pour apaiser leur état de souffrance psychique.

Dans d'autres situations, un traitement spécifique est parfois proposé pour réduire les manifestations invalidantes du Trouble Déficitaire de l'Attention, avec ou sans Hyperactivité.

Le médecin spécialiste ou le psychologue clinicien participe aux réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), ainsi qu'à celles de l'ASE et/ou de l'ARPEGE pour des situations complexes, afin de contribuer à apporter des éléments de compréhension clinique.

Enfin, des rencontres avec les familles et responsables légaux sont régulièrement sollicitées. Le travail avec les familles, indispensable à l'évolution des jeunes, a pour but de diminuer les tensions intrafamiliales liées aux troubles, ajuster les représentations qu'elles ont des troubles de leurs enfants et retrouver une certaine confiance en elles. Des entretiens en binômes (éducateur référent/psychologue) sont ainsi proposés.



Pôle éducatif

La pratique éducative au sein de l'institut contribue au processus de socialisation, d'ouverture au monde et d'autonomisation des jeunes accompagnés. Pour cela, le pôle éducatif se doit de connaître au mieux le parcours du jeune et de sa famille afin de répondre le plus justement possible à leurs besoins. En conséquence, le travail en collaboration avec la famille et les partenaires est indispensable. Il permet d'appréhender aux mieux les difficultés du jeune, de connaître ce qui a déjà été mis en place par la famille et les partenaires, de mettre du sens les différentes demandes, mais aussi sur les réticences.

Cette façon d'inclure l'histoire du jeune, de sa famille et les accompagnements précédents permet de mieux recontextualiser la demande.

La participation et une communication étroite prennent place dans le cadre bienveillant et exigeant de cet accueil. Favorisant ainsi, à partir de l'avis éclairé de chacun, jeune et parents, l'évocation des difficultés et la perspective de leur prise en compte au plan global dans une co-construction.

Le pôle éducatif puise les principes de son action dans les apports fondamentaux des formations initiales de chacun des professionnels et dans l'expérience acquise et éprouvée au travers des missions de l'institut.

Les fondamentaux de l'enseignement de base sont issus des sciences de l'éducation ; ainsi, l'équipe éducative s'appuie conceptuellement sur une approche des sciences humaines telles que la sociologie (Patrick Lefèvre et Carl Rodgers), l'anthropologie et l'ethnologie (Levi Strauss), la psychanalyse et la psychologie clinique (Françoise Dolto, Jean Piaget, Donald Woods Winnicott).

Sensibilisés ou formés dans d'autres champs de recherches, les professionnels du pôle éducatif intègrent aussi dans leur pratique des approches de type systémique (Andolfi, Elkaim, Bateson, Watzlawick, Péronne), comportementaliste ou analytique.

De cette pluralité d'apports, la clinique éducative vise entre autres points à considérer le jeune à partir de son environnement naturel de vie, sa famille, son quartier, son école et/ou ses lieux d'activité et l'institut. Tous ces ancrages sont envisagés nécessairement comme autant de leviers d'intervention dans l'accompagnement vers la citoyenneté, les savoir-faire et les savoir-être de la vie en société.

Avec la coopération de la famille, le jeune est pris en compte à partir de la singularité de ses difficultés. Son adhésion est de ce fait incontournable dans la perspective de soutien et de cohérence de la prise en charge globale du jeune.

Les actions de l'éducateur sont le fruit d'une longue pratique qui inclut le concept d'intervention éducative « hors les murs ».

Cette démarche est nourrie par l'analyse et l'évaluation d'une observation longitudinale des événements de la vie du jeune et de son parcours.

Elle se décline sur deux plans :

- dans la prise en compte de sa singularité au quotidien,
- dans la promotion de sa capacité relationnelle au sein du groupe, du collectif, de la société.
- Les modalités d'intervention de groupe sont effectuées dans le cadre de médiations éducatives.



L'institut a fait le choix de désigner, pour chaque jeune accueilli, un référent et un répondant.

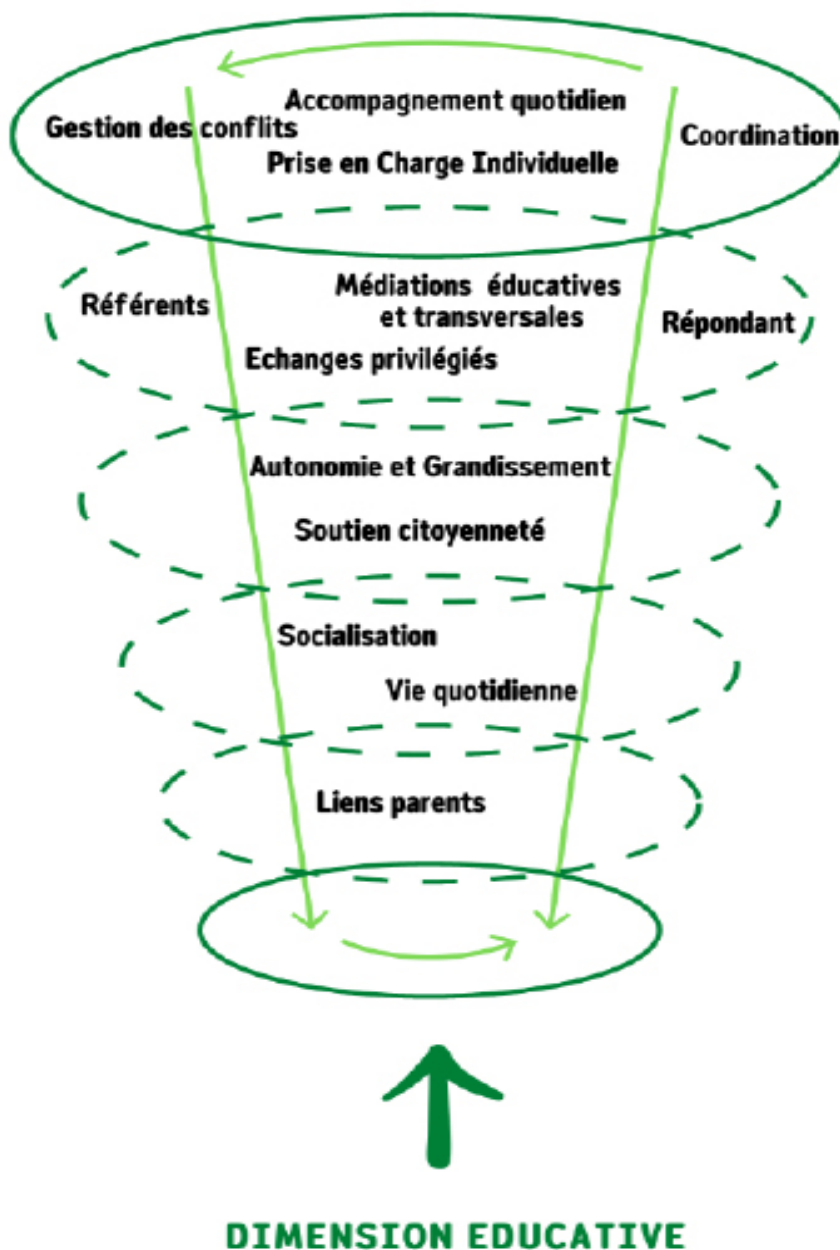
Le référent veille à la mise en place du projet, à son évolution et à sa cohérence en lien avec les autres intervenants.

Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. Il favorise un processus d'échange permanent avec la famille, les intervenants et les partenaires extérieurs, ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif.

Il recueille, informe, transcrit, relaie les informations, les observations nécessaires au suivi des situations qu'il a en référence.

Le répondant se tient informé de l'évolution des situations qui le concerne. Il peut également accompagner ou remplacer le référent si le besoin s'en fait ressentir. Tout comme le référent, il est un acteur réperant dans l'accompagnement du jeune.

Chaque membre du pôle éducatif assure les mission de référent et de répondant.



Pôle pédagogique

L'ensemble des jeunes de l'institut peut être soutenu et accompagné par tous les professionnels du pôle pédagogique.

Le pôle pédagogique a pour objectif de permettre aux jeunes :

- un changement dans les dynamiques de résistance et de posture d'échec,
- l'accès et le maintien des acquisitions des connaissances de bases,
- le développement, des compétences personnelles,
- la découverte du monde socioprofessionnel,
- l'entrée dans la vie active.
- l'ouverture sur le monde.

L'unité d'enseignement du DITEP

Conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 sur la création d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux et de santé (Code de l'éducation, art. L. 351-1, D. 351-17 à 351-20), la scolarité au sein de l'institut prend la forme administrative d'une unité d'enseignement.

Une convention constitutive d'unité d'enseignement est signée par le Préfet, l'Education nationale et la Fondation de l'Armée du Salut.

L'unité d'enseignement constitue une partie des propositions pédagogiques, elle permet à tous les jeunes accueillis l'accès aux savoirs d'un enseignement adapté et évolutif.

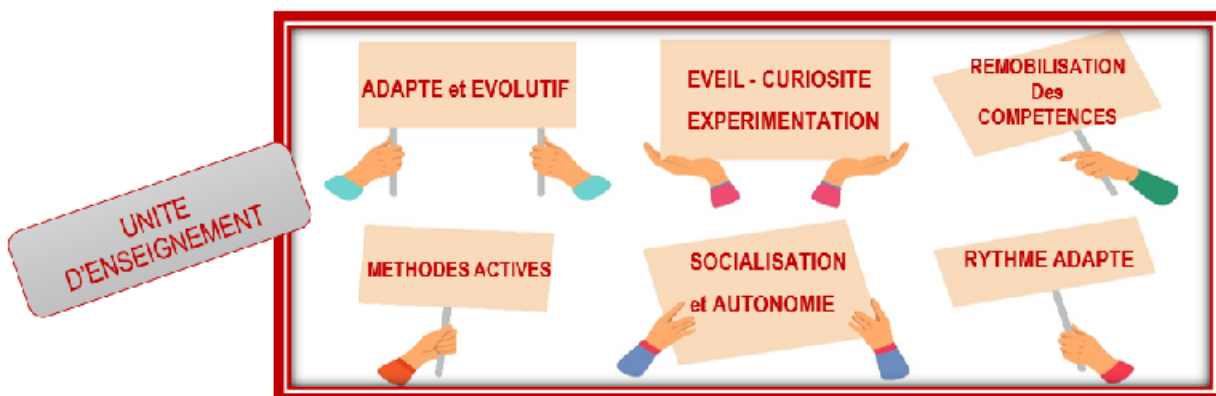
La scolarité intra institut peut constituer une étape transitoire et souvent nécessaire pour une remobilisation des compétences et une réinscription dans une scolarité ordinaire.

Cette scolarisation est privilégiée autant que possible, soit par un maintien, soit par une inclusion partielle lorsque les conditions le permettent.

La volonté est bien évidemment de proposer un parcours inclusif avec le partenaire indispensable qu'est l'Education Nationale et principalement les collèges bénéficiant d'une classe SEGPA.

Ainsi, dans une volonté inclusive et selon leurs besoins spécifiques, les jeunes se voient offrir des modalités de scolarisation différentes et non systématiques au sein de l'institut.

Et comme l'entendent les dispositions de la loi du 11 février 2005, chaque jeune bénéficie d'une inscription, même inactive, dans son établissement scolaire de référence.



L'enseignement mis en œuvre est différencié parce qu'il donne une réponse adaptée à chaque situation. Le jeune devient le sujet central des préoccupations pédagogiques, l'enseignant n'étant qu'un médiateur des apprentissages.

Différencier, c'est analyser et adapter les méthodes, l'environnement d'apprentissages de manière à prendre en considération les besoins et les caractéristiques d'un

ou plusieurs élèves face à un objet de connaissance donné.

Il s'appuie et s'inspire des méthodes actives qui favorisent l'éveil, la curiosité en valorisant les expérimentations de chaque jeune.

Ces bases conceptuelles sont issues des études de Piaget, Montessori, Freinet, méthodes d'apprentissages « Les Alpha », etc.

Le préprofessionnel au sein de l'institut

L'ouverture sur le monde professionnel est mise en œuvre dans une articulation entre l'éducateur scolaire, l'éducateur technique et le conseiller en insertion professionnelle qui accompagnent le jeune vers son avenir socioprofessionnel.

Cette démarche peut s'engager aussi bien en direction du milieu ordinaire (CAP, emploi direct), que du milieu protégé (orientation ESAT, CFAS et autres dispositifs d'état). Cette dimension tient une place essentielle dans le projet de vie du jeune.

L'enseignement technique porte sur les activités manuelles, divers travaux sur le bois, bricolages variés et mécanique.

Il constitue le point d'appui des évaluations pour la perspective des stages.

Pour les jeunes, cet atelier constitue un des socles des acquisitions manuelles et techniques. Il leur permet de développer des capacités de socialisation, d'autonomie et d'intégration dans le monde de l'entreprise.

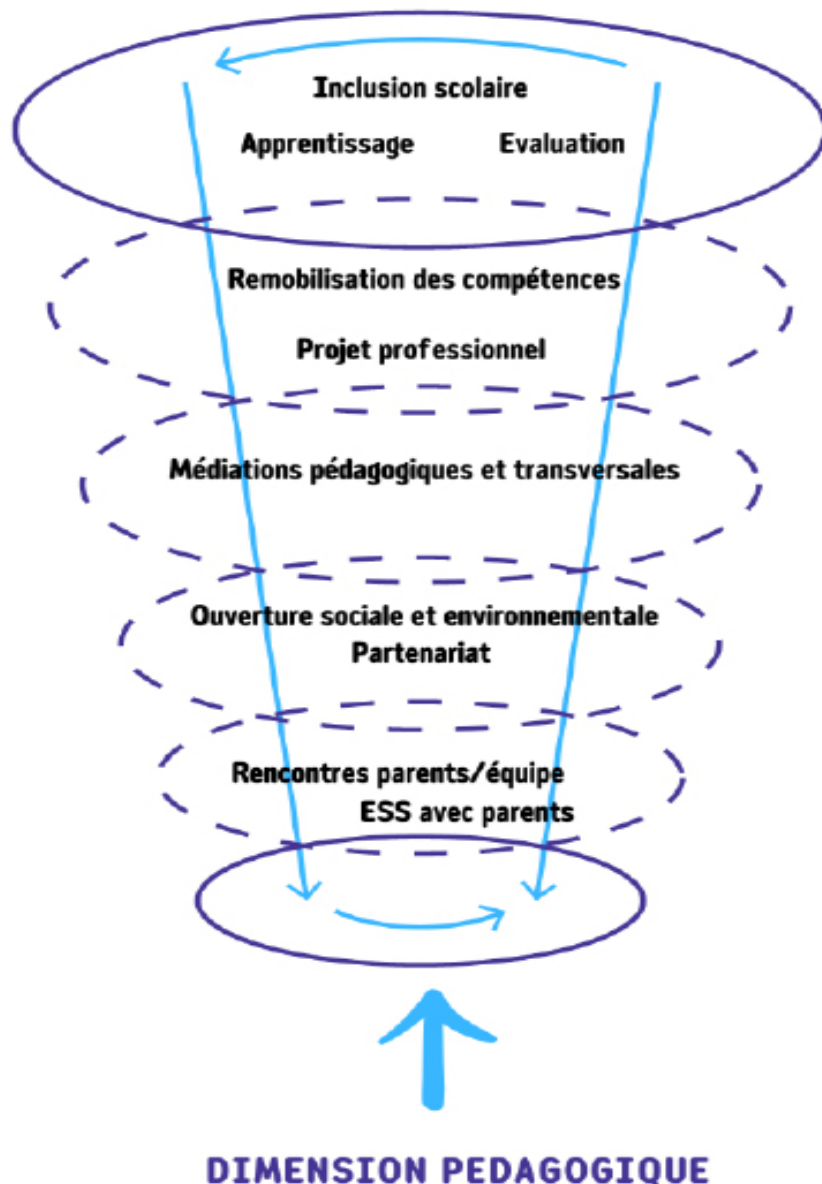
L'accompagnement personnalisé se fonde sur l'évaluation des besoins et des freins à l'insertion, donnant du sens à un parcours individualisé en élaborant des étapes et des objectifs progressifs et réalisables.

Une démarche d'autonomie dans la recherche des stages en entreprise est effectuée, étapes par étapes, afin de respecter le rythme et les potentialités des jeunes.

La mise en place d'outils de suivis spécifiques permet une évaluation formative.

Le développement du réseau professionnel des entreprises et le partenariat ainsi que la veille institutionnelle sur les dispositifs et lois en vigueur, favorisent une orientation ciblée et adaptée au jeune.

Le maillage avec le pôle thérapeutique et le pôle éducatif s'effectue dans le cadre des médiations transversales, des points cliniques et des relais au quotidien.



LES MEDIATIONS

Dans la mise en œuvre des accompagnements personnalisés, les « médiations » se présentent comme des supports techniques incontournables du fonctionnement de l'Institut.

Elles sont proposées aux jeunes, quelle que soit la modalité à laquelle ils sont rattachés, uniquement en fonction de leurs besoins.

Une médiation peut être mise en place à un moment, mais si les besoins ne sont plus d'actualité, elle peut être remplacée par une autre.

Les médiations sont à l'image de l'institut, toujours en mouvement, toujours en recherche d'amélioration et d'innovation.

En 2022, 30 médiations transversales et coanimées par des personnels thérapeutes : psychologues, pédopsychiatre, ergothérapeute, musicothérapeute, psychomotricien, art thérapeute et par des éducateurs et pédagogues : enseignants E.N, éducateur scolaire, sont proposées aux jeunes.



- **Quatre exemples de médiations**

- 1. Le restaurant d'application mobile, support à l'accompagnement préprofessionnel**



Grâce à la première édition de la Nuit de la Philanthropie organisée par la Fondation de l'Armée du Salut à Paris, nous avons pu mettre en place notre projet de restaurant mobile d'application de l'Institut Villa Blanche Peyron.

Le restaurant mobile CROC'MOBILE, remorque équipée aux normes de sécurité en vigueur pour ce type d'activité, est une médiation transversale qui a comme objectifs d'accompagner des jeunes dans l'acquisition de gestes techniques préprofessionnels dans le cadre d'un atelier cuisine. L'objectif sous-jacent est de leur faire découvrir des orientations en lien avec les métiers de la restauration : cuisine, service, encaissement, etc..., de les sensibiliser à une alimentation saine et de qualité, de leur permettre de développer des compétences relationnelles à l'extérieur (en ville) et des posture adaptées.

Cette médiation est soutenue par des éducateurs spécialisés, un éducateur technique, un conseiller en insertion professionnelle et un chef cuisinier.

Tous les jeunes en âge et/ou susceptibles de gagner en capacités manuelles et en compétences relationnelles peuvent participer selon leur PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement).

Les jeunes en démarche de préprofessionnalisation sont sollicités prioritairement.

Trois groupes tournent du lundi après-midi au mardi soir :

- pour préparer les repas,
- mettre en place le Croc'mobile,
- servir une trentaine de repas ou à emporter qui prennent en compte la saisonnalité et les produits régionaux,
- nettoyer et ranger tout le matériel utilisé.

Après une période sur site pour essai et ajustement, la prestation va se développer auprès d'autres structures, telles que le CFAS de Marguerittes, le lycée de la CCI et l'IFSI de Nîmes.



2. Médiation animale

La médiation animale est une médiation qui a pour objectifs de :

- Développer la valorisation individuelle de façon pérenne
- Favoriser le contact avec l'animal afin que le jeune soit apaisé et rassuré
- Permettre une meilleure concentration et un maintien accru de l'attention
- Développer les capacités motrices du jeune et ses repères dans l'espace.
- Aider à la socialisation, l'animal étant un vecteur de contact et d'échange.



Cette médiation est menée par une intervenante externe spécialisée dans ce domaine et par une éducatrice spécialisée de l'institut.

A travers la présence d'animaux, les jeunes participent aux activités de soin, de nourrissage et d'exercices proposés. Prendre soin d'un animal, dans un cadre posé et contenant, peut accompagner vers un comportement plus « raisonné » en permettant de découvrir ses potentialités.

3. Gestion des émotions



Chez les adolescents avec TED, la dimension émotionnelle est particulièrement impactée avec une difficulté à repérer ses propres émotions, à les comprendre et à les apprivoiser.

Ainsi, la médiation mêlera psychoéducation (à quoi servent les émotions, et comment elles fonctionnent ?), et apprentissage d'outils de gestion (communication du vécu et outils de retour au calme).

De nombreux supports ludiques seront proposés (films, jeux...).

Les objectifs visés sont :

- L'Apprentissage et le repérage de ses émotions
- La sensibilisation à la fonction des émotions
- L'acquisition d'outils de gestion des émotions

Cette médiation est animée par la psychologue et un éducateur spécialisé.

4. Tair'eau

Tair'eau est une médiation transversale dont les objectifs sont de :

- Développer une approche environnementale et sensoriel à travers trois éléments : la terre, l'air et l'eau
- Développer une citoyenneté écologique
- Favoriser l'entraide dans le cadre d'une réalisation collective
- Permettre aux jeunes d'améliorer la qualité de leur relation aux autres

A travers différentes actions comme le nettoyage des berges, des chemins, des jardins, la participation à l'action voisin solidaire, au tri sélectif, etc.

Il s'agit de :

- renforcer les notions d'entraide, de cohésion, de confiance mutuelle, et de respect de l'autre.
- découvrir et travailler avec différents outils
- prendre en compte l'environnement.

Les supports proposés, selon le lieu des chantiers, sont réalisés dans une démarche pédagogique et de sensibilisation au développement durable, et permet l'appropriation des gestes écocitoyens.

Les interventions sont conventionnées avec des mairies ou des fédérations.

La médiation est animée par un éducateur technique et un éducateur spécialisé.



CO-CONSTRUCTION AVEC LES JEUNES ET LEURS PARENTS

La co-construction du projet personnalisé est un élément déterminant de la qualité de l'accompagnement. Les parents sont les premiers partenaires de la démarche d'accompagnement de leur enfant au sein de l'institut, ils sont les acteurs de la co-construction du projet global.

Dès l'admission, le contrat de séjour vient formaliser leur engagement. L'expression de leurs souhaits est transcrite au travers du projet de vie.

L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est un des outils de l'implication dans la co-construction.

A la suite de la période d'évaluation clinique interdisciplinaire, une hypothèse diagnostique est partagée avec les parents pour, ensemble, finaliser le document de référence.

Dès l'admission, le contrat de séjour vient formaliser leur engagement. L'expression de leurs souhaits est transcrite au travers du projet de vie.

L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est un des outils de l'implication dans la co-construction.

A la suite de la période d'évaluation clinique interdisciplinaire, une hypothèse diagnostique est partagée avec les parents pour, ensemble, finaliser le document de référence.

Périodiquement, le suivi du PPA réajuste le projet auquel les parents sont associés.

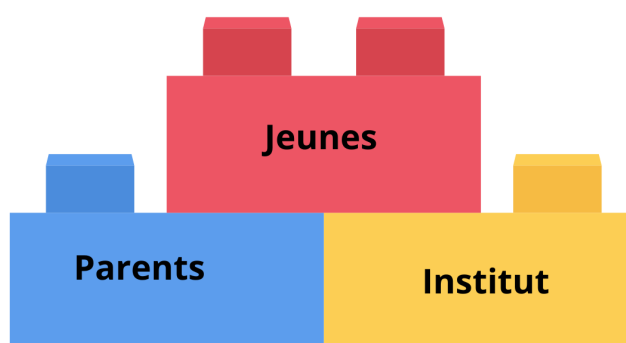
L'actualisation du PPA permet de suivre au plus près le parcours et l'évolution de leur enfant.

Conformément au cadre légal, au moins deux fois par an, les parents sont destinataires d'un écrit qui rend compte de la prise en charge.

Tout au long de son parcours institutionnel, la situation du jeune nécessite la contribution des parents :

- dans les réunions de suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) prévues par la loi de 2005,
- dans les réunions, avec les équipes, dans le cadre des inclusions scolaires.
- dans la configuration d'une insertion professionnelle, les parents valident les stages et les perspectives d'apprentissage.
- Les inscriptions en CFA ou CFAS sont aussi validées et entérinées par les ayants droit.

L'ensemble des démarches et de la conduite des projets des jeunes est globalement sous le couvert de l'autorité parentale et respecte les temps de cheminement avec patience et avec une exigence bienveillante, conditions indispensables d'un accompagnement humanisé qui ne perd pas de vue la réalité des souffrances exprimées



« Le personnel est très accueillant et accessible pour évoquer les difficultés de nos enfants afin de trouver des solutions adaptées. »
- réponse d'une famille à notre questionnaire de satisfaction

« J'ai tout compris à mon projet, sauf les mots difficiles »
- réponse d'un jeune à notre questionnaire de satisfaction

Participation à la vie institutionnelle

La participation des jeunes et de leurs parents est considérée comme une coopération concrète et formalisée dans des outils tels que le Conseil de la Vie Sociale (CVS), mais aussi au travers de commissions plus spécifiques que l'Institut a créées depuis de nombreuses années.

• **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

L'institut Villa Blanche Peyron met en œuvre l'ensemble des réglementations concernant l'organisation institutionnelle

Le conseil de la vie sociale (CVS) est une forte instance représentative.

Avec les parents élus, les jeunes élus, la direction, les représentants de salariés désignés par le CSE, le représentant de la Fondation et un élu municipal désigné par le Maire de la Ville de Nîmes, le CVS constitue une plateforme d'expression :

- de la qualité des prestations globales de l'institut et de la formulation des souhaits,

- de propositions de projets que l'établissement pourrait conduire,
- L'agrément, les autorisations, les décrets permettent le fonctionnement de l'institut.

La qualité de son service à l'attention des personnes accompagnées est également consolidée par la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

Ces préconisations proposent la recherche systématique de la meilleure façon de faire et d'être à l'égard des jeunes et de leurs familles.

Cela pose ainsi la cohérence d'une éthique assumée et d'un cadre déontologique vigilant aux avancées des champs de compétences de l'institut.



- **Les commissions**

Les parents sont invités à collaborer à la tenue de commissions propres au fonctionnement de l'institut.

Actuellement, ils participent à trois commissions :

- La commission Repas
- La commission Evènements Institutionnels (CEVI)
- La commission Espaces Institutionnels (CESI)



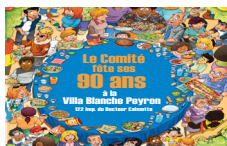
- **Mobiliser les jeunes et leurs parents à la vie institutionnelle**

La vie institutionnelle est en mouvement tout au long de l'année avec un calendrier de fonctionnement qui tient compte du calendrier scolaire de l'Académie de Montpellier.

À partir de ce repère temporel, les moments forts et évènementiels séquentent l'activité de l'institut :



La journée de prérentrée permettant les premiers contacts avec les nouveaux et aussi la reprise avec les plus anciens est un temps inaugural autour d'un buffet fédérateur, mais aussi révélateur des premières inquiétudes pour les jeunes et pour les familles.



Les dates festives comme le repas de fin d'année, la journée de la Terre, le Carnaval, la fête de la Musique, la fête des voisins..., sont également des moyens de réunir et d'associer les familles à la vie au long cours de l'institut.



Les évènements particuliers, tels que les concours sportifs ou les challenges avec d'autres établissements.



Les « Portes ouvertes » aux familles et aux partenaires qui permettent un donner « à voir et à comprendre » toujours enrichissant.

PARTENARIAT ET COORDINATION

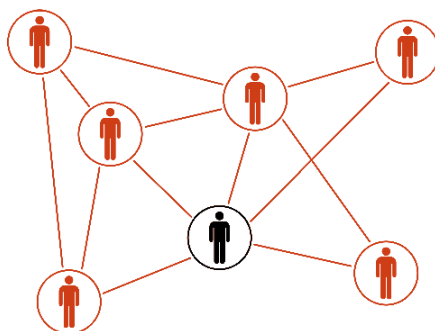
Partenariat

Tout est mis en œuvre pour développer, toujours plus, les capacités de l'institut Villa Blanche Peyron à ajuster les réponses d'accompagnement au plus près des besoins du jeune et de son environnement, tout en mobilisant, à l'échelle de son propre territoire, l'ensemble des partenaires « ressources ».

Les partenariats se déclinent aussi bien dans le domaine scolaire, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'accès aux soins et plus largement celui de la vie sociale (activités et citoyenneté).

Pour favoriser au mieux l'inscription du jeune dans son environnement, les professionnels privilégient autant que possible les dispositifs de droit commun : école, collège, associations sportives, culturelles, collectivités, entreprise, mission locale...

A ce titre, ils organisent, auprès de ces partenaires de terrain, des interventions de sensibilisation, pour leur donner les moyens de mieux comprendre et appréhender les spécificités des troubles des jeunes, leurs conséquences et de favoriser les adaptations qui en découlent.

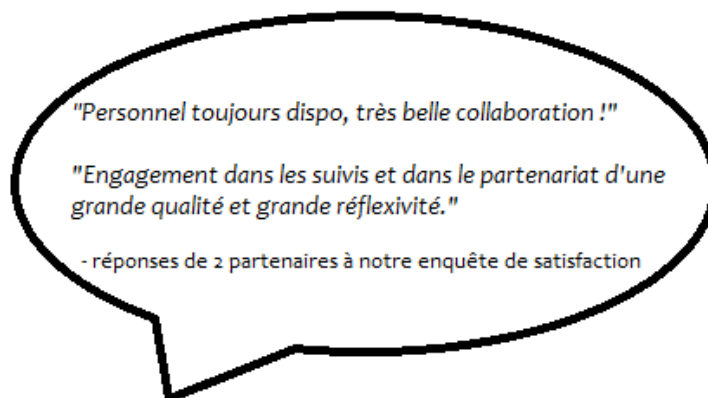


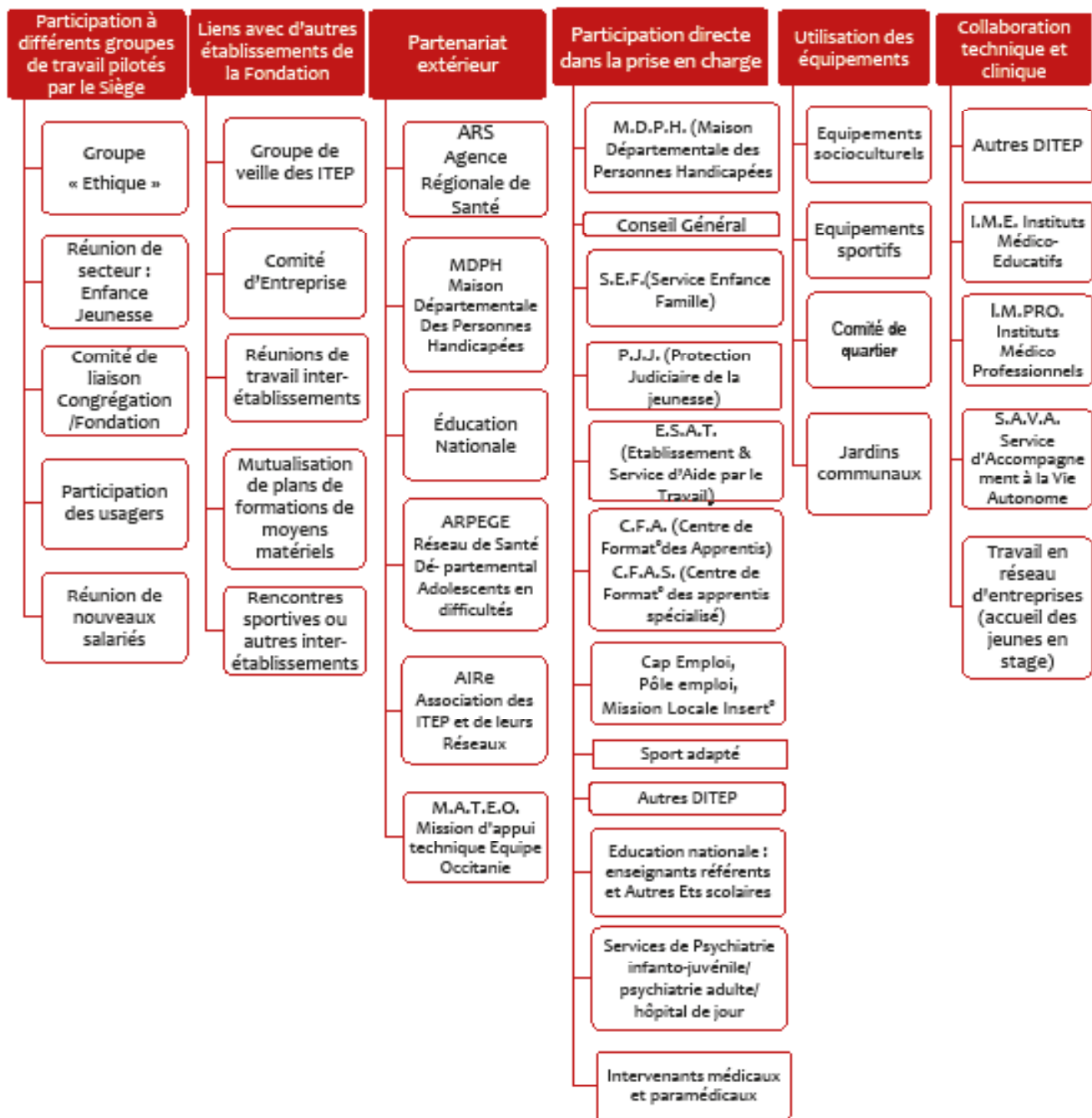
La volonté de l'institut Villa Blanche Peyron est aussi de favoriser le travail en réseau, ce qui doit permettre d'apporter une réponse globale au problème de chaque jeune.

L'institut s'est engagé dans une dynamique de coopération avec les acteurs de la protection de l'Enfance du Gard qui interviennent auprès d'un même jeune : Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'idée étant de partager l'analyse des situations et de construire ensemble et de manière concertée, des réponses adaptées.

Pour mieux articuler et développer les pratiques coopératives, une convention de partenariat a été signée avec l'ensemble des établissements de la protection de l'enfance (MECS /AEMO) et les DITEP du GARD

L'objectif est bien d'associer les différents protagonistes pour assurer une meilleure cohérence des interventions de chacun et, notamment, pour rendre accessibles aux jeunes et à leurs parents, un parcours de soin et un accompagnement, qui leur sont parfois difficiles à comprendre.





Focus Comité de Quartier

L'institut Villa Blanche Peyron travaille en lien étroit avec le Comité de quartier des Marronniers depuis de nombreuses années.

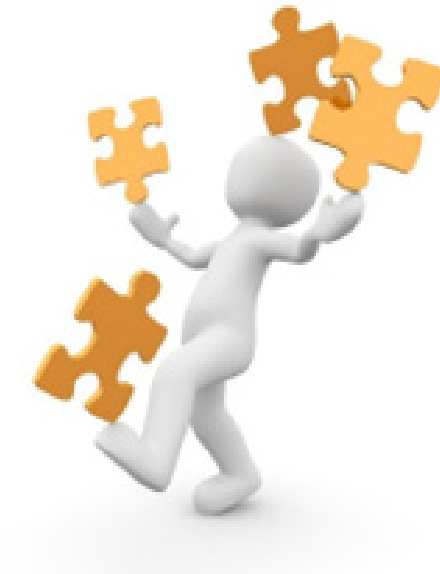
La direction participe 2 fois par an aux assemblées générales, moment d'échanges sur la vie du quartier où est implanté l'établissement.

En mai 2022, le quartier a fêté ses 90 ans d'existence à la Villa avec une grande fête (150 personnes) en présence

des jeunes, des professionnels et du CVS qui ont pu partager sur l'histoire du lieu et les projets à poursuivre ou à développer ensemble.

Lors de cette soirée, une présentation de notre Croc'mobile, restaurant d'application, a eu l'écho escompté puisque de nombreux voisins y viennent déjeuner ou commandent des menus à emporter.

Coordination des parcours



La question du partenariat, de l'interdisciplinarité et de la transversalité soulève celle de la coordination des parcours.

L'institut Villa Blanche Peyron a donc organisé la coordination de façon à répartir les tâches, les rôles, les responsabilités, dans un effort coordonné. Il s'agit bien d'envisager « ensemble ».

La coordination des parcours, est, à ce titre, plus qu'une mission ; Elle se présente comme une entité à part entière : l'interface entre les attentes de la personne et les réponses de l'institut.

La direction va garantir l'équilibre des participations de

tous les acteurs partenaires et veiller à ce qu'aucune instrumentalisation des uns ou des autres ne conduise à fragiliser l'un des partenaires, qu'ils soient politiques ou techniques.

L'enjeu est de garantir la légitimité du dispositif global qui porte justement sur l'engagement et l'implication réciproques, solidaires et un partage des responsabilités.

De manière opérationnelle, il s'agit de favoriser une organisation visant à la complémentarité des interventions sociales, médico-sociales, sanitaires... pour permettre une approche globale des situations-problèmes rencontrées en lieu et place d'une organisation cloisonnée ou mono-institutionnelle.



EVALUATION ET DEVELOPPEMENT

- ▶ EVALUATION
 - >> Définition
 - >> Démarche participative
 - >> Cadre réglementaire
 - >> Le Comité de pilotage Ethique et Démarche Qualité
- ▶ OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT
 - >> Feuille de route
 - >> Fiches actions

EVALUATION

Définition

L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul et prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités des actions mises en œuvre.

Evaluer, pour l'ensemble des professionnels de l'institut Villa Blanche Peyron, c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence.

L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue des actions menées dans la transversalité et l'interdisciplinarité.

C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des différents partenaires.

La méthode d'évaluation choisie au sein de l'institut s'inscrit dans une perspective de confiance qui vise à augmenter la qualité des projets dans une démarche partenariale.

Démarche d'évaluation participative

Dans le contexte de l'action collective, évaluer ensemble est essentiel.

L'appropriation de la démarche évaluative et la participation s'appuient sur l'implication de l'ensemble des parties prenantes de l'institut : professionnels, tous métiers confondus, jeunes, parents, partenaires...

L'évaluation participative ne signifie pas impliquer tout le monde tout le temps.

Il s'agit plutôt de faire participer les bonnes personnes au bon moment, en respectant le rythme et les compétences de chacun.

Commissions de travail, groupes de paroles, questionnaires (rédigés en fonction des destinataires), outils et grilles spécifiques permettent de construire les socles d'une évaluation pertinente et porteuse de sens permettant de se situer dans une logique d'amélioration continue des pratiques individuelles et collectives.



Cadre réglementaire

Cadre réglementaire, un nouveau dispositif d'évaluation La Haute Autorité de Santé (HAS) vient de finaliser, cette année, un nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) (source : *Dispositif d'évaluation des ESSMS – Conférence HAS*)

L'évaluation de la qualité :

- est prévue par l'article L312-8 du CASF,
- a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées,
- vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du CASF, sauf dérogations prévues par le même code,
- est réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'ESSMS.

Le nouveau référentiel d'évaluation est construit autour de 4 valeurs prioritaires chères à l'institut et à la Fondation :

- Le pouvoir d'agir de la personne
- Le respect des droits fondamentaux
- L'approche inclusive des accompagnements
- La réflexion éthique des professionnels.

Quant à l'institut, sa démarche d'amélioration continue est bien ancrée et va rapidement s'adapter au nouveau modèle proposé par la HAS.

Le comité de pilotage de la démarche qualité, constitué dès 2006 s'est développé et s'est enrichi au cours des années et des évaluations continues pour former aujourd'hui le Comité de pilotage Ethique et Démarche Qualité.

Le Comité de pilotage Ethique & Démarche Qualité

Cette commission, animée par la référente qualité, sous la responsabilité de la directrice, se réunit plusieurs fois par an.

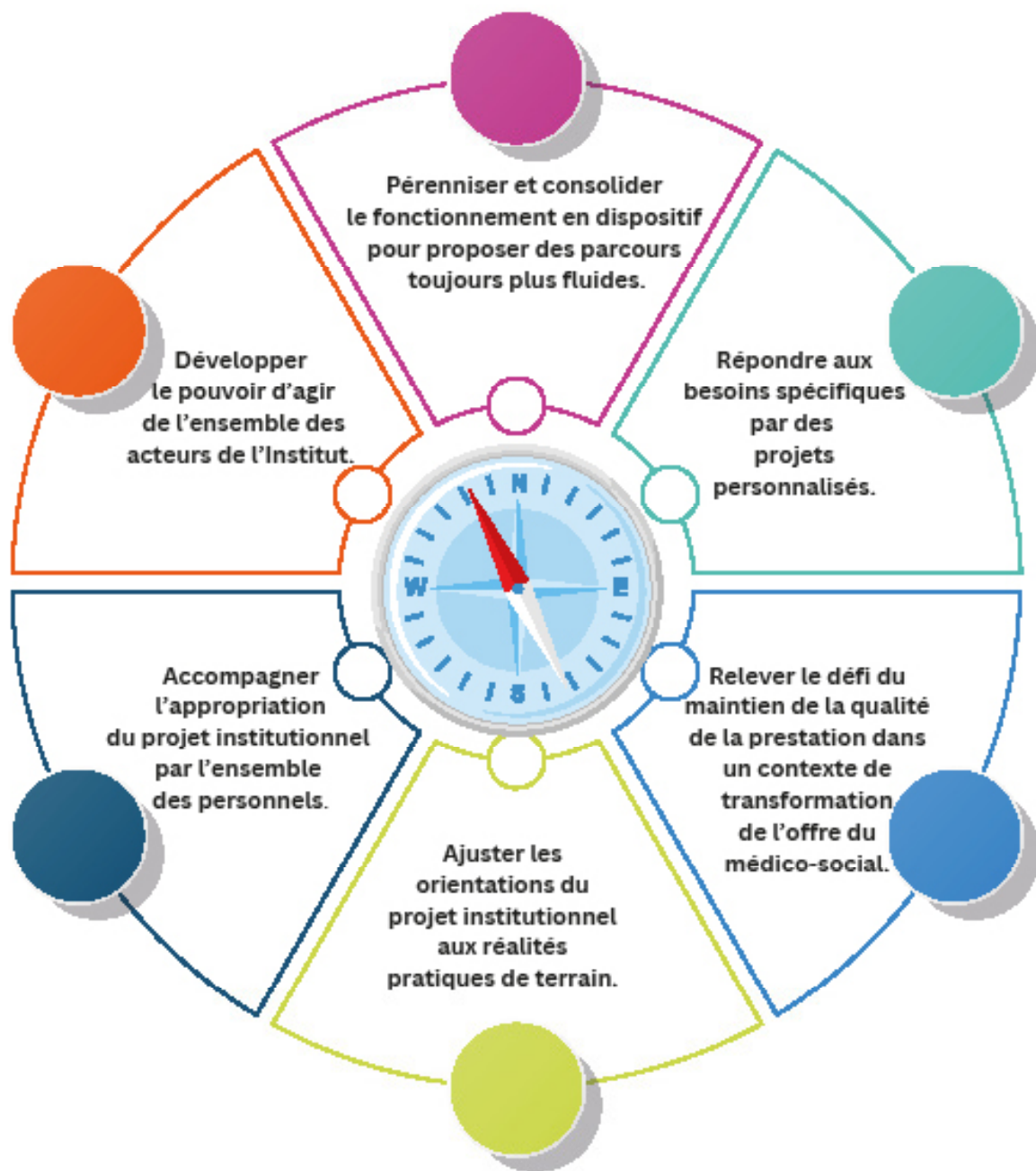
Ses missions se déclinent en 3 axes :

| | | |
|----------|---|---|
| 1 | Elaborer annuellement un cahier des charges des axes d'amélioration à partir de plusieurs supports | ➔ Le référentiel de l'évaluation |
| | | ➔ Les fiches actions du CPOM 2022-2026 |
| | | ➔ Le projet institutionnel et son plan d'action |
| | | ➔ Les enquêtes de satisfaction renseignées par les jeunes et leurs parents à la sortie de l'institut |
| | | ➔ Les enjeux stratégiques 2022-2026 fixés par la Fondation de l'Armée du Salut |
| | | ➔ Les objectifs annuels fixés par l'institut découlant des orientations stratégiques de l'organisme gestionnaire |
| 2 | Assurer le suivi de la mise en œuvre des axes d'amélioration | ➔ A partir des réflexions et propositions de commissions de travail répartis par thèmes ou axes, chaque salarié participant à au moins un groupe |
| | | ➔ En rendant compte biannuellement de l'avancée des travaux et de la réalisation des axes d'amélioration à l'ensemble du personnel. |
| 3 | Actualiser les différents documents institutionnels | ➔ Le règlement de fonctionnement |
| | | ➔ Le livret d'accueil jeune |
| | | ➔ Le livret d'accueil nouveaux salariés et stagiaires |
| | | ➔ Le livret des procédures |

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DÉVELOPPEMENT

La feuille de route

La feuille de route, à 5 ans, de l'institut Villa Blanche Peyron s'envisage sur 4 dimensions prioritaires :



Cette feuille de route est déclinée au travers de 12 fiches actions.

Les fiches actions

| FICHE ACTION 1 | |
|----------------------------------|--|
| Constat | Afin d'harmoniser le nombre de jours d'ouverture des établissements médico-sociaux, l'ARS demande une augmentation du nombre de jours : passer de 191 à 210 jours. |
| Objectif | Augmenter progressivement le nombre de jeunes concernés par le nombre de jours d'accueil supplémentaire (19 jours). |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | L'ensemble des professionnels de l'institut. |
| Les modalités | Calendrier 210 jours dès janvier 2022 et jours supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • 50 % de l'effectif jeunes en 2022 • 60 % de l'effectif jeunes en 2023 • 70 % de l'effectif jeunes en 2024, • 80 % de l'effectif jeunes en 2025 • 100 % de l'effectif jeunes en 2026 |
| Echéance | 2022-2026 |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Etat de présence, envoyé à la CPAM. • Indicateurs d'activité envoyés mensuellement à l'organisme gestionnaire et biannuellement à l'ARS. |

| FICHE ACTION 2 | |
|----------------------------------|---|
| Constat | A la demande de l'ARS, les opérateurs du territoire doivent s'inscrire dans une logique d'amélioration de la fluidité du parcours, au service des personnes et de leurs besoins. |
| Objectif | Participer à la mise en œuvre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » en développant la coopération avec les acteurs de proximité du territoire. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | L'ensemble des partenaires concernés. |
| Les modalités | Répondre aux invitations des réunions GOS et PAG, et à chercher les meilleures solutions avec les partenaires pour éviter les ruptures de parcours du jeune concerné |
| Echéance | 2022-2026 |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux GOS. • Nombre de personnes avec un PAG accueillies au sein de l'Institut. • Taux d'accueil des personnes avec un PAG. • Taux d'accueil de personnes en situation critique. • Taux de refus motivés. |

FICHE ACTION 3

| | |
|----------------------------------|--|
| Constat | <p>A la demande de l'ARS, inscription des établissements dans la démarche d'informatisation du suivi des orientations. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre des orientations dans le contexte de la RAPT, • Faciliter le parcours des personnes en situation de handicap et permettre aux MDPH de mieux connaître l'offre disponible • Mieux connaître et réguler l'offre médico-sociale pour les CD et les ARS. |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier le système d'information du suivi des orientations Via Trajectoire. • Permettre à l'institut d'accéder en temps réel aux décisions d'orientation le concernant et informer la MDPH des suites données à leurs décisions. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | <p>L'équipe de direction. La secrétaire chargée de la gestion du logiciel Via Trajectoire.</p> |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Formation Via Trajectoire. • Utilisation et mise à jour des orientations du Service Informatisé • Actualisation de la procédure de gestion des admissions en cours au sein de l'institut. |
| Echéance | 2022-2026. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Remplissage de la fiche de l'ESMS : inscription complète des spécificités et des compétences particulières développées. • Actualisation de la fiche en cas de modifications. • Taux de réponses aux demandes d'admission. • Remplissage des places vacantes en temps réel. |

FICHE ACTION 4

| | |
|----------------------------------|---|
| Constat | Prendre le virage numérique est non seulement une nécessité dans le fonctionnement actuel de l'institut mais fait également partie d'une des orientations stratégiques gouvernementales. |
| Objectif | Mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents). |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | <p>La Direction des Systèmes d'Information de l'organisme gestionnaire. Le prestataire informatique. Les référents informatiques de l'Institut. L'équipe de direction.</p> |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la GED à partir des documents existants sur le serveur de l'Institut. • Utilisation exclusive de la GED. • Réalisation d'un audit du réseau local actuel dans l'optique d'assainir le réseau (cartographie, étiquetage, rebrassage), d'améliorer le débit et renforcer la borne passante. • Remplacement de câbles. • Prévision d'un abonnement annuel de licence Office 365 pour l'ensemble des salariés. |
| Echéance | 2022-2023. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Audit du réseau local. • Formation à l'utilisation de la GED. • Utilisation exclusive de la GED. |

FICHE ACTION 5

| | |
|----------------------------------|--|
| Constat | Prendre le virage numérique est non seulement une nécessité dans le fonctionnement actuel de l'institut mais fait également partie d'une des orientations stratégiques gouvernementales |
| Objectif | Mise en place du logiciel informatique de gestion des Dossiers des Usagers Informatisés. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | La Direction des Systèmes d'Information de l'organisme gestionnaire. Le prestataire informatique. Les référents informatiques de l'institut. L'équipe de direction. |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du logiciel. • Importation des dossiers existants. • Paramétrages. • Formation des salariés. • Utilisation exclusive du logiciel. |
| Echéance | 2022-2026. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'utilisation du logiciel pour les salariés. • Utilisation exclusive effective du logiciel. • Formation à l'utilisation du logiciel pour les responsables légaux. • Utilisation effective du logiciel par les responsables légaux. • Formation à l'utilisation du logiciel pour les partenaires concernés par le projet du jeune. • Utilisation effective du logiciel par les partenaires concernés par le projet du jeune. |

FICHE ACTION 6

| | |
|----------------------------------|--|
| Constat | Prendre le virage numérique est non seulement une nécessité dans le fonctionnement actuel d'un institut mais fait également partie d'une des orientations stratégiques gouvernementales. |
| Objectif | Mise en place d'un logiciel de gestion des ressources humaines. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | La société détentrice du logiciel. L'organisme gestionnaire. L'ensemble des salariés de l'institut. |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et paramétrage d'Octime. • Formation externe des pôles de direction et administratif. • Formation interne des autres pôles. • Utilisation exclusive d'Octime. |
| Echéance | 2022-2024. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'utilisation du logiciel Octime pour les pôles administratif et de direction. • Utilisation exclusive des pôles administratif et de direction du logiciel Octime. • Formation à l'utilisation du logiciel Octime pour les autres pôles. • Utilisation exclusive des autres pôles du logiciel Octime. |

FICHE ACTION 7

| | |
|----------------------------------|---|
| Constat | <p>La Fondation de l'Armée du Salut a initié, début 2020, une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) par laquelle elle interroge les impacts engendrés par ses activités sur la société, ses parties prenantes et l'environnement. C'est dans ce cadre que le Développement Durable a été inscrit dans le nouveau projet de la Fondation et compte parmi les axes stratégiques qu'elle souhaiterait développer dans les cinq prochaines années.</p> <p>De plus, le secteur de la santé et du médico-social représente environ 12% des consommations d'énergie du secteur tertiaire en France et est à ce titre un levier énorme de réduction possible.</p> |
| Objectif | Sensibiliser les parties prenantes internes et avoir un suivi des consommations énergétiques. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Le service Qualité, Gestion des risques & RSE de l'organisme gestionnaire. • L'ensemble des salariés de l'institut avec l'appui de la commission RSE. |
| Les modalités | <p>Faire un état des lieux afin de connaître ses consommations d'énergie, il est nécessaire d'en réaliser un suivi (analyse des factures et des équipements énergétiques, identification des produits énergétiques de l'institut).</p> <p>Designier un responsable du suivi, l'informer et le former sur la réalisation et l'intérêt du suivi, l'analyse attendue et les moyens mis à sa disposition.</p> <p>Reporter périodiquement les consommations d'énergie, via l'outil sur la base des relevés (et factures).</p> <p>Analyser les données par période (heures pleines / creuses, années...), saison, zone, services, etc.</p> <p>Faire un bilan par année et partager les résultats au personnel, aux jeunes ainsi qu'à leurs parents.</p> <p>Mettre en place des actions correctives si besoin.</p> |
| Echéance | 2022-2026. |
| Indicateurs de suivi | <p>Sensibilisation des salariés.</p> <p>Organisation annuelle de sessions de sensibilisations salariés et jeunes.</p> <p>Consommation annuelle d'électricité.</p> <p>Consommation annuelle de gaz.</p> <p>La liste des indicateurs de suivi pourra être complétée à la suite de l'identification d'autres produits énergétiques dans la phase diagnostic.</p> |

FICHE ACTION 8

| | |
|----------------------------------|---|
| Constat | L'antenne sud à Aigues-Mortes ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins repérés des jeunes car elle ne concerne que la modalité d'accompagnement en ambulatoire |
| Objectif | Développer l'ensemble des modalités d'accompagnement sur le sud du département. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | <p>L'organisme gestionnaire.</p> <p>L'ARS.</p> <p>L'ensemble du personnel de l'Institut.</p> |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le projet. • Trouver les financements. • Trouver le lieu. |
| Echéance | 2023-2026. |
| Indicateurs de suivi | Mise en place effective de l'antenne. |

FICHE ACTION 9

| | |
|----------------------------------|---|
| Constat | La Fondation de l'Armée du Salut a initié, début 2020, une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) par laquelle elle interroge les impacts engendrés par ses activités sur la société, ses parties prenantes et l'environnement. C'est dans ce cadre que le Développement Durable a été inscrit dans le nouveau projet de la Fondation et compte parmi les axes stratégiques qu'elle souhaiterait développer dans les cinq prochaines années. De plus, le secteur de la santé et du médico-social représente environ 12% des consommations d'énergie du secteur tertiaire en France et est à ce titre un levier énorme de réduction possible. |
| Objectif | Sensibiliser les parties prenantes au tri et à la réduction de la production de déchets. |
| Sous la responsabilité de | La directrice |
| Les acteurs | Le service Qualité, Gestion des risques & RSE de l'organisme gestionnaire. L'ensemble des salariés de l'institut avec l'appui de la commission RSE. |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collecte des déchets recyclables (suite à un diagnostic préalable). • Poursuivre les efforts de l'institut en matière de tri et le compostage des biodéchets et en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. • Sensibiliser les agents à la gestion des déchets (dans une démarche plus large de développement durable). • Former le personnel au tri de déchets (temps d'adaptation et notion d'exemplarité). • Renforcer la cohérence d'ensemble de la politique de tri sélectif, avec mise à disposition d'un plus grand nombre de bacs dédiés et facilement identifiables et en alignant la politique d'achat de l'institut à l'atteinte de cet objectif. |
| Echéance | 2022-2026. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Tonnage mensuel des déchets émis concernant les 5 flux (papier, plastique, bois, verre, métal). • Nombre de salariés formés au tri et à la lutte contre le gaspillage. • Nombre de sessions de sensibilisations sur le tri et le gaspillage aux salariés et jeunes. • Poids journalier poubelle restaurant (retours assiettes). |

FICHE ACTION 10

| | |
|----------------------------------|---|
| Constat | Transformation de l'offre médico-social à partir de la nomenclature SERAFIN-PH. |
| Objectif | Utiliser la nomenclature SERAFIN-PH pour identifier les besoins des jeunes et les prestations pour y répondre. |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | L'équipe interdisciplinaire. |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au changement par la formation. • Adapter le modèle du PPA. |
| Echéance | 2022-2026. |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salariés formés. • Taux de PPA actualisé selon la nomenclature SERAFIN-PH. |

FICHE ACTION 11

| | |
|----------------------------------|--|
| Constat | Ce qui est actuellement mis en place concernant les PPA ne répond pas complètement à l'exigences du travail avec les parents. |
| Objectif | Améliorer la démarche de co-construction du projet personnalisé d'accompagnement avec le jeune et ses parents. |
| Sous la responsabilité de | Le chef de services. |
| Les acteurs | Les parents Le jeune. L'équipe interdisciplinaire. |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Participation systématique des parents aux réunions interdisciplinaires des PPA de leur enfant et aux ESS. • Faire émerger et tracer les souhaits des jeunes pour leur PPA. • Auto-évaluation par le jeune de son PPA. |
| Echéance | 2022-2026. |
| Indicateurs de suivi | Taux de participation des parents aux réunions interdisciplinaires des PPA. Taux d'auto-évaluation du jeune de son PPA. |

FICHE ACTION 12

| | |
|----------------------------------|--|
| Constat | <p>La Fondation de l'Armée du Salut a initié, début 2020, une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) par laquelle elle interroge les impacts engendrés par ses activités sur la société, ses parties prenantes et l'environnement. C'est dans ce cadre que le Développement Durable a été inscrit dans le nouveau projet de la Fondation et compte parmi les axes stratégiques qu'elle souhaiterait développer dans les cinq prochaines années.</p> <p>De plus, le secteur de la santé et du médico-social représente environ 12% des consommations d'énergie du secteur tertiaire en France et est à ce titre un levier énorme de réduction possible.</p> |
| Objectif | Sensibiliser les acheteurs et audit des pratiques de l'établissement |
| Sous la responsabilité de | La directrice. |
| Les acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Le service Qualité, Gestion des risques & RSE de l'organisme gestionnaire. • L'ensemble des salariés de l'institut avec l'appui de la commission RSE. |
| Les modalités | <ul style="list-style-type: none"> • Former les acheteurs sur les thèmes des achats durables en lien avec les enjeux de l'institut. • Analyser l'existant : quantification des volumes d'achat par famille et par fournisseur et détermination des familles stratégiques et des fournisseurs clés. • Identifier les critères de sélection des fournisseurs / produits / services. • Intégrer dans le cahier des charges des produits, des fournisseurs et des prestataires, des critères allant dans le sens dans la réduction des déchets et de la consommation d'énergie. |
| Echéance | 2022-2026 |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Formation des salariés aux achats durables • Nombre de fournisseurs répondant aux critères d'achats durables |



ANNEXES

- ▶ Projet de la Fondation et ses orientations stratégiques
- ▶ Focus « Journée de la Terre 2022 »
- ▶ RBPP Anesm / HAS

Annexe 1 : Projet de la Fondation et ses orientations stratégiques

> Projet de la Fondation et ses orientations stratégiques

NOTRE DEVISE

- Secourir
- Accompagner
- Reconstruire

NOS VALEURS FONDAMENTALES

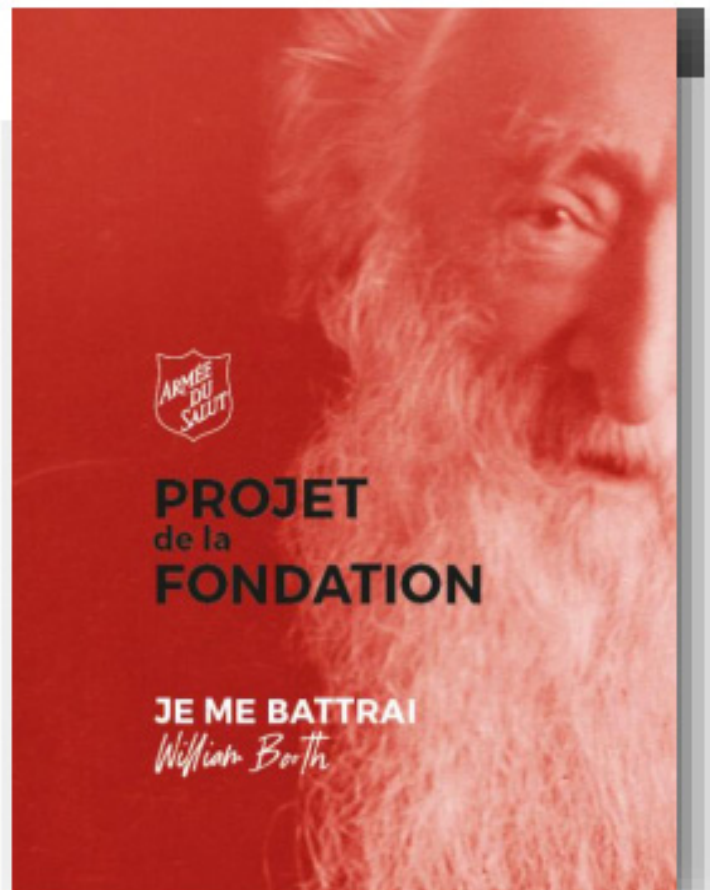
- Inconditionnalité
- Exigence
- Fraternité
- Participation des personnes accueillies
- Espérance

NOS AMBITIONS

- Intensifier les partenariats
- Encourager l'innovation
- Offrir un accompagnement spirituel
- Renforcer l'action par le plaidoyer
- Se mobiliser pour le développement durable
- S'engager à l'International

NOS ACTEURS

- 2 700 salariés
- 5 000 bénévoles
- Les donateurs
- Les partenaires



Annexe 2 : Focus « Journée de la Terre 2022 » = La célébration par l'action

Le 22 avril de chaque année depuis 1970, la Journée de la Terre est célébrée.

Souvent considérée comme la naissance du mouvement environnemental, la Journée de la Terre est devenue le plus grand mouvement environnemental participatif de la planète.

Depuis quelques années, l'institut Villa Blanche Peyron a comme fil rouge la mise en place d'actions concrètes afin de sensibiliser les jeunes accompagnés aux bonnes pratiques environnementales et ainsi diminuer notre impact sur l'environnement.



Ramassage des déchets au Jardin de la Fontaine



Atelier de Land art avec les jeunes



Participation à l'opération « Plages propres »

Annexe 3 : Recommandations des bonnes pratiques professionnelles ANESM/HAS

Nom de la recommandation

Date de parution

- > Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement. 2009
- > L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par le SESSAD. 2011
- > Les attentes de la personne et le projet personnalisé. 2008
- > Les comportements-problèmes au sein des établissements. 2016
- > L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation. 2017
- > Les espaces de calme-retrait et d'apaisement. 2017

- > Autismes et autres TED – interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent. 2012
- > Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme et autres TED. 2010
- > TED - Intervention et parcours de vie des adultes. 2017

- > Conduites violentes en établissement accueillant des adolescents – prévention et réponses. 2008
- > La bientraitance – définition et repères pour la mise en œuvre. 2008
- > Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance. 2009

- > Le questionnement éthique dans les ESSMS. 2010
- > Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées. 2008
- > Ouverture de l'établissement à et sur son environnement. 2008

- > Évaluation des ESSMS : référentiel et manuel. 2022
- > Elaboration, rédaction et animation du PE. 2010
- > ESSMS – Valoriser les résultats de vos évaluations. 2016
- > Evaluation interne – Repères pour les établissements prenant en charge des mineurs en mettant en œuvre des actions éducatives. 2015
- > La conduite de l'évaluation interne dans les établissements. 2009
- > Enquête ANESM sur la participation des usagers au fonctionnement des ESSMS. 2014
- > L'expression et la participation du mineur et de ses parents. 2014
- > L'accompagnement à la santé de la personne handicapée. 2013
- > Prendre en compte la santé des mineurs dans les établissements mettant en œuvre des mesures éducatives. 2016

